

## COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE ET NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION: 16-25 FÉVRIER 2011

La deuxième session extraordinaire du Comité de la Science et de la technologie (CST S-2) et la neuvième session du Comité chargé de l'Examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 9) des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) se sont réunies à Bonn, Allemagne, du 16 au 25 février 2011. Approximativement 550 représentants des organisations gouvernementales, intergouvernementales et de la société civile se sont rassemblés au Centre mondial des Conférences de Bonn, pour examiner les points à l'ordre du jour, avant la tenue des réunions des deux organes subsidiaires de la CLD.

Les thèmes clés au sein des deux comités portaient sur l'examen des travaux intersession dans le cadre du suivi des décisions prises à la neuvième session de la Conférence des Parties (CdP 9) en octobre 2009 concernant les indicateurs d'impact et de résultats. La session de la CST-S2, qui s'est tenue du 16 au 18 février, a examiné l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les bases de référence de l'utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact sur les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie), de même que: l'organisation de la première Conférence scientifique; la préparation de la deuxième Conférence scientifique; les correspondants pour la science et de la technologie (STC); et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système de gestion des connaissances. La CRIC 9, qui a eu lieu du 21 au 25 février, a examiné: les analyses préliminaires des informations contenues dans les rapports des parties, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile (OSC), sur la mise en œuvre de la Convention, par rapport aux indicateurs de résultats; les meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la Convention; et l'amélioration des procédures de communication des informations, ainsi que la qualité et le format des rapports à soumettre à la CdP. Les délégués ont également entamé un dialogue ouvert avec les représentants des OSC et une discussion thématique interactive sur le résultat du processus de préparation du rapport. Les délégués étaient largement satisfaits

de l'évaluation et des résultats des progrès accomplis concernant les indicateurs d'impact et de résultats. Les documents élaborés par le Secrétariat présentant les analyses préliminaires des informations contenues dans les rapports nationaux, téléchargés dans le portail du Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS), ont été bien accueillis, en dépit du fait que certains délégués ont souligné plusieurs domaines nécessitant une amélioration du système de présentation des rapports et de la diffusion des résultats. Les participants ont également montré de l'intérêt pour l'élaboration du système de gestion des connaissances, la compilation des meilleures pratiques identifiées dans les rapports de PRAIS, et le perfectionnement des indicateurs d'impact, entre autres. Pour ce qui est des autres points de l'ordre du jour, la CST S-2 et la CRIC 9 ont adopté des rapports synthétisant les idées, les suggestions et les propositions des délégués, laissant à la CdP la tâche d'approfondir les différentes options à sa prochaine session en octobre 2011.

### DANS CE NUMÉRO

Bref Historique de la CLD .....	2
Compte Rendu de la CST-S2 .....	3
Discussions et Recommandations de la CST-2 .....	4
Séance Plénière de Clôture .....	10
Rapport de la CRIC 9 .....	10
Délibérations, Conclusions et Recommandations de la CRIC 9 .....	11
Dialogue Ouvert des OSC sur les Technologies de la GDT, y Compris l'Adaptation et la Résistance .....	18
Séances Thématiques Interactives sur les Résultats du Processus de Présentation des Rapports .....	19
Séance Plénière de Clôture .....	20
Brève Analyse de la CST S-2 et de la CRIC 9 .....	20
Prochaines Réunions .....	22
Glossaire .....	23

## BREF HISTORIQUE DE LA CLD

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les zones arides. La CLD a été adoptée le 17 juin 1994, est entrée en vigueur le 26 décembre 1996 et compte actuellement 193 parties. La CLD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert des technologies de manière à le rendre plus en phase avec la demande, et de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Au cœur de la CLD, il y a l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux par les gouvernements, en coopération avec les bailleurs de fonds, les organismes des Nations Unies, les communautés locales et les Organisations non gouvernementales (ONG).

**NÉGOCIATION DE LA CONVENTION:** En 1992, tel que demandé par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la résolution 47/188 appelant à l'établissement d'un Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une Convention sur la lutte contre la désertification (CIND) dans les pays connaissant de graves sécheresses et/ou désertification, en particulier en Afrique. La CIND s'est réunie à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CLD et quatre Annexes régionales de mise en œuvre pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes et la Méditerranée du Nord. Une cinquième annexe pour l'Europe centrale et orientale a été élaborée et adoptée au cours de la CdP 4, en décembre 2000. En attendant l'entrée en vigueur de la CLD, le CIND s'est réuni à six reprises, entre janvier 1995 et août 1997, pour entendre les rapports sur l'état d'avancement de l'action urgente lancée en Afrique, et des mesures intérimaires prises au sein des autres régions, et pour procéder aux préparatifs de la CdP 1.

**CDP 1-9:** La première CdP s'est réunie à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997, réunion au cours de laquelle les délégués ont entre autres choisi, Bonn, en Allemagne, comme siège du Secrétariat de la CLD, et le Fonds international pour le développement agricole, comme organisation devant administrer le Mécanisme Mondial (MM) de la Convention.

La CdP 2, qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998, a invité les pays de l'Europe centrale et orientale à soumettre à la CdP 3 un projet d'annexe de mise en œuvre régionale. Les parties se sont ensuite réunies à Recife, au Brésil pour la CdP 3, du 15 au 26 novembre 1999, et ont approuvé un Protocole d'accord (PA) longuement négocié concernant le MM. La CdP 3 a également décidé d'établir un groupe de travail spécial pour évaluer et analyser les rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, en vue de dégager des conclusions et de proposer des recommandations concrètes sur les futures étapes de la mise en œuvre de la CLD.

La CdP 4 a eu lieu du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Au cours de cette réunion, les délégués ont, entre autres, adopté la cinquième annexe régionale sur l'Europe centrale et orientale, entamé le travail du groupe spécial chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de la CLD, démarré l'examen des modalités devant encadrer l'établissement du CRIC, et procédé à l'adoption de la décision relative à l'initiative du Conseil du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) sur l'exploration des meilleures options offertes au FEM pour le soutien de la mise en œuvre de la Convention.

La CdP 5 s'est tenue du 1er au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse. Les délégués y ont entre autres, créé le CRIC et appuyé une proposition du FEM visant à considérer l'érosion des terres comme un autre domaine prioritaire de financement.

La CdP 6 a eu lieu du 25 août au 6 septembre 2003, à La Havane, à Cuba. Les délégués y ont entre autres, désigné le FEM comme mécanisme de financement de la CLD, pris la décision qu'un examen global des activités du Secrétariat sera entrepris par le Corps Commun d'Inspection (CCI) de l'ONU, et demandé au Secrétariat de faciliter une étude de faisabilité chiffrée de tous les aspects de la coordination régionale.

La CdP 7 s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, du 17 au 28 octobre 2005. Les délégués ont notamment réexaminé la mise en œuvre de la Convention, élaboré un PA entre la CLD et le FEM, et examiné les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du CCI relatif aux activités du Secrétariat. Les discussions sur les unités de coordination régionales se sont terminées sans l'adoption d'une décision, et un Groupe de travail intergouvernemental intersession a été établi pour examiner le rapport du CCI et élaborer un projet de plan-cadre stratégique décennal pour le renforcement de la mise en œuvre de la Convention.

La CdP 8 s'est réunie à Madrid, en Espagne, du 3 au 14 septembre 2007 et a, entre autres, adopté une décision sur le plan-cadre stratégique décennal (la Stratégie). Les délégués ont également demandé au CCI d'effectuer une évaluation du MM en vue de sa présentation à la CdP 9. Les délégués à la CdP 8 ne sont pas parvenus à un accord sur le programme et le budget, cependant, une Session extraordinaire de la CdP a été convoquée au Siège de l'ONU à New York le 26 novembre 2007 pour conclure le débat sur ce point. La décision finale a porté sur une augmentation de 4% en valeur Euro du budget de la biennale 2008-2009, au sein de laquelle 2,8% allait être imposé à toutes les parties, et 1,2% proviendrait d'une contribution volontaire du gouvernement espagnol.

La CdP 9 s'est tenue à Buenos Aires, en Argentine, du 21 septembre au 2 octobre 2009. Les délégués se sont concentrés sur un certain nombre de points à l'ordre du jour demandés par la Stratégie, et ont adopté 36 décisions portant notamment sur: les plans de travail quadriennaux et les programmes de travail biennaux du CRIC, le CST, le MM et le Secrétariat; l'évaluation du MM par le CCI; les termes de référence du CRIC; les dispositions pour les mécanismes de coordination régionale (MCR); la stratégie de communication; et le programme et le budget.

**COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE:** Le Comité de la science et de la technologie a tenu des réunions parallèles lors de chaque CdP. Sur recommandation de la CST 1, la CdP a établi un groupe spécial chargé de superviser la suite du processus d'évaluation des valeurs de références et des indicateurs, et a décidé que la CST 2 devrait examiner les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes. La CST 2 a créé un groupe spécial pour poursuivre la discussion sur les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes. La CST 3 a recommandé que la CdP désigne un groupe spécial sur les connaissances traditionnelles et un groupe spécial sur les systèmes d'alerte précoce. La CST 4 a soumis des propositions visant à améliorer le travail du CST, et la CST 5 a adopté les modalités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du CST, notamment par la création d'un groupe d'experts. La CST 6 a notamment poursuivi le débat sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité. La CST 7 a examiné, entre autres questions à l'ordre du jour, la dégradation,

la vulnérabilité et la réhabilitation des terres. Et la CST 8 a décidé d'organiser les sessions à venir sous forme de conférence, ce qui a conduit à la tenue de la première Conférence scientifique de la CLD lors de la CST 9.

La première session spéciale de la CST (CST S-1) s'est tenue à Istanbul, en Turquie, parallèlement à la CRIC 7, qui s'est déroulée du 3 au 14 novembre 2008. La CST S-1, d'une durée de deux jours, s'est penchée sur les préparatifs de la CST 9, les éléments liés au CST, le plan de travail quadriennal du CST et les programmes de travail biennaux chiffrés, et l'orientation au CRIC concernant l'évaluation des progrès en matière d'objectifs stratégiques de la stratégie.

La CST 9 s'est réunie parallèlement à la CdP 9, réunion au cours de laquelle la première Conférence scientifique a été convoquée pour examiner le thème: «Suivi et évaluation, des points de vue biophysique et socio économique, de la désertification et de la dégradation des terres en tant qu'instruments d'appui à la prise de décisions en matière de gestion des terres et des ressources en eau». La CST 9 a également élaboré des décisions visant l'examen de l'expérience de la première Conférence scientifique et la préparation de la deuxième Conférence scientifique sur le thème «Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résistance des zones arides, semi-arides et subhumides sèches». En outre, le CST a recommandé deux indicateurs – le pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées et l'état du couvert terrestre, comme sous-ensemble minimum d'indicateurs d'impact à utiliser par les pays touchés pour les rapports à partir de 2012.

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION:** Le CRIC a tenu sa première réunion à Rome, en Italie, du 11 au 22 novembre 2002. Au cours de cette réunion, les délégués ont examiné les présentations des cinq régions de la CLD, ainsi que les informations sur les mécanismes de financement qui soutiennent la mise en œuvre de la CDL, et les conseils fournis par le CST et le MM.

La CRIC 2 s'est réunie parallèlement à la CdP 6 en 2003 pour examiner la mise en œuvre de la CLD et de ses dispositions institutionnelles, ainsi que les informations sur le financement de la mise en œuvre de la CDL par les agences et les institutions multilatérales.

La CRIC 3 a eu lieu du 2 au 11 mai à Bonn, en Allemagne, et a passé en revue la mise en œuvre de la Convention en Afrique, examiné les questions relatives à la mise en œuvre de la Convention à l'échelle mondiale et a fait des recommandations quant aux futurs travaux de la Convention.

La CRIC 4 s'est tenue en parallèle à la CdP 7 en 2005, et a examiné le renforcement de la mise en œuvre de la Convention en Afrique, l'amélioration des procédures de communication et de présentation des rapports; la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre; et la collaboration avec le FEM

La CRIC 5 a eu lieu à Buenos Aires, en Argentine, du 12 au 21 mars 2007, pour se pencher sur la mise en œuvre de la Convention dans les pays parties touchés, dans les régions autres que l'Afrique. La réunion a également traité de la manière d'améliorer la communication des informations et les rapports nationaux, et a examiné le thème «2006, l'Année internationale des déserts et de la désertification».

La CRIC 6 s'est réunie en parallèle à la CdP 8 en 2007, et a examiné les rôles que les pays industrialisés et les pays en développement parties devraient jouer dans la mobilisation des ressources et la collaboration avec le FEM.

La CRIC 7 s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 3 au 14 novembre 2008. Les délégués y ont examiné: les plans et les programmes de travail des organes de la Convention; la forme des futures réunions du CRIC; les indicateurs et le suivi de la Stratégie; et les principes visant l'amélioration des procédures de communication des informations, ainsi que de la qualité et du format des rapports soumis à la CdP.

La CRIC 8 s'est déroulée en parallèle à la CdP 9 en 2009 et a, entre autres, examiné les plans de travail des institutions et des organes subsidiaires de la Convention, ainsi que les directives et les indicateurs pour la présentation des rapports. Les délégués ont également recommandé l'adoption de la proposition sur un Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS).

## COMPTE RENDU DE LA CST-S2

Klaus Kellner (Afrique du Sud), Président du Comité de la science et de la technologie (CST), a ouvert la deuxième session extraordinaire du CST (CST S-2) le mercredi 16 février 2011. Il a souligné les questions à examiner au cours de la réunion de trois jours, notamment: les progrès accomplis dans les études et les activités recommandées par les CdP précédentes; l'établissement d'un système de gestion des connaissances; le renforcement des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux d'experts; le perfectionnement des indicateurs d'impact; et les moyens d'améliorer l'organisation de la deuxième Conférence scientifique. Il a déclaré que les correspondants pour le CST se réuniront avec leurs Annexes de mise en œuvre régionale chaque matin avant le CST, et qu'un groupe de contact se réunira mercredi et jeudi soir pour préparer le rapport de la réunion.

Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD), a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer le caractère mesurable des indicateurs d'impact adoptés à la CdP 9. Il a souligné que pour la première fois, à la fin de 2011, la CLD disposera des outils pour appuyer le suivi au niveau national et les évaluations de la vulnérabilité des tendances biophysiques et socioéconomiques. Notant le rôle crucial des CST, il a appelé à leur plus grande implication dans le processus de la Convention.

Jurgen Nimptsch, Maire de la ville de Bonn, a souligné les autres réunions liées à la désertification qui se tiendront à Bonn en 2011, telles que la Conférence internationale sur l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire en décembre. Attirant l'attention sur le fait que les villes sont les moteurs et les victimes de la dégradation des terres, il a appelé toutes les villes du monde à relever le défi de la lutte contre la désertification.

Le Président Kellner a ensuite déclaré la séance ouverte aux déclarations des Annexes de mise en œuvre régionale et des groupes régionaux. La Hongrie, au nom de l'UE et de ses États membres, a souligné l'importance du débat sur la manière d'organiser les contributions scientifiques à la CDL, et sur la nécessité d'explorer les options, y compris les possibilités de synergies avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIECC) et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Il a déclaré que les travaux déjà effectués aux niveaux national et régional doivent être pris en compte lors de l'élaboration des indicateurs. La Bolivie, au nom du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, a mis l'accent sur les avantages de la mise en commun des connaissances scientifiques de toutes les régions et a souligné la nécessité de soutenir les contributions de tous les pays en développement.

Après ces déclarations d'ouverture le mercredi matin, le Président du CST Kellner, a attiré l'attention des délégués sur l'Ordre du jour provisoire et les Annotations (ICCD/CST(S-2)/1 et Corr.1), qui ont été adoptés sans amendement. Pour ce qui est de l'organisation du travail, Keller a indiqué que la présentation de l'ensemble des indicateurs d'impact perfectionnés aura lieu mercredi après-midi et non pas vendredi, ce qui permettra aux groupes régionaux de discuter de la question pendant leurs réunions.

Kellner a également fait un appel à candidatures pour la présidence du Groupe de contact du CST. Au cours de l'après-midi, le Groupe africain a proposé Moussa Hassane (Niger) qui a été accepté par le CST et qui a présidé le Groupe de contact mercredi et jeudi soir, ainsi que les discussions du vendredi après-midi sur les conclusions et les recommandations de la CST S-2. Le présent rapport résume les conclusions et les recommandations, en suivant l'ordre de leur parution dans le texte.

### **DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CST-2**

L'examen de la plupart des points à l'ordre du jour de la CST-2 commençait par une présentation par le Secrétariat de la Convention, des documents de base pertinents préparés pour la réunion, se poursuivait avec une autre présentation par un consultant de la CDL sur les recherches entreprises en lien avec le point de l'ordre du jour, et se terminait par les commentaires des délégués du CST. Ces présentations et ces commentaires sont résumés ci-dessous et sont suivis par un résumé des recommandations dans la section pertinente du rapport de la CST-2.

Un préambule pour l'ensemble des recommandations indique que les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport de la CST S-2 sont «une compilation des idées, des suggestions et des propositions exprimées par les différentes délégations au cours de la CST S-2». Il indique que le rapport identifie les actions potentielles susceptibles d'être entreprises aux niveaux national, sous-régional, régional et international, «après examen et décisions appropriées par la CdP, conformément aux dispositions de la Convention».

### **EVALUATION DE L'ORGANISATION DE LA PREMIERE CONFERENCE SCIENTIFIQUE DE LA**

**CLD:** Mercredi le 16 février, Elysa David, Secrétariat de la Convention, a introduit un document intitulé «Évaluation de l'organisation et résultats de la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention» (ICCD/CST(S-2)/2). Lakhdar Boukerrou, Florida Atlantic University, a présenté l'évaluation de l'organisation de la première Conférence scientifique. Il a noté que l'évaluation se fonde sur des entretiens, des sondages et un examen de la documentation. Les recommandations pour les futures Conférences scientifiques comprennent: une décision de la CdP appelant une conférence scientifique pour fournir une orientation claire et bien définie au Secrétariat en ce qui a trait aux résultats escomptés; la mise en place d'un comité de pilotage de la Conférence représentant les unités concernées du Secrétariat de la Convention; un cadre temporel clair et bien défini pour l'organisation; et le Secrétariat et le groupement chef de file devraient travailler au renforcement des contributions et la participation des régions touchées, et à l'équilibre régional dans la préparation et pendant la conférence. L'examen a également recommandé que la Conférence scientifique se tienne tous les deux ans, dans l'année précédant la CdP et dans une région différente sur une base rotative. L'examen a en outre suggéré que la forme de la première Conférence scientifique était adaptée à son objectif, avec quelques modifications nécessaires au calendrier des résultats, et a recommandé que

l'institution ou le groupement chef de file: ait un mandat clair, en particulier, pour ce qui est des attentes, y compris pour le financement et la mobilisation des ressources; soit averti à la fin de la Conférence précédente de sa sélection, et dispose d'une structure de gestion et de préparation de rapport claire.

L'UE a déclaré que l'évaluation a produit de bons résultats et a souligné entre autres, la nécessité de préciser le rôle du Bureau du CST dans l'organisation des conférences futures et la répartition des tâches entre le Secrétariat de la CLD, et le groupe chef de file pour la mobilisation des fonds. L'Allemagne, le Nigéria, le Niger et l'Argentine ont posé des questions sur le faible niveau de réponses à l'enquête et de participation au processus d'évaluation. L'Argentine a indiqué qu'elle n'a pas approuvé la forme de la première Conférence scientifique et a noté qu'elle était calquée sur le modèle de la CdP. Elle a souligné que les personnes admissibles au financement pour participer à la Conférence devraient venir des pays en développement et des pays parties touchés, en particulier de l'Afrique.

La Thaïlande, au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique, a souligné la nécessité de: davantage de temps pour les préparatifs; la facilitation d'une plus grande participation; la promotion de la science et de la culture; traiter des indicateurs de rapport; la production des lignes directrices pour le renforcement des capacités; la tenue des conférences sur une base régionale rotative; et la fourniture des documents aux parties suffisamment à temps. Le Mali a souligné l'absence de traduction et l'accès difficile à la documentation. La Bolivie, au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, a noté que les mécanismes de cofinancement n'ont pas été une réussite et a suggéré la création d'un mécanisme pour remplacer le consortium. La République dominicaine a suggéré l'utilisation des sociétés et des publications scientifiques existantes relatives à la science de la terre, et le Venezuela a déclaré que les connaissances pratiques des communautés devraient être évaluées, en plus de la science et de la technologie.

En réponse aux commentaires, Boukerrou a indiqué que l'enquête et les rappels ont été envoyés à tous les participants à la première Conférence scientifique, et a expliqué que les recommandations de l'évaluation sont fondées sur les réponses aux sondages, les entretiens et l'évaluation par les consultants des documents disponibles.

Pour ce qui est de la diffusion des résultats de la première Conférence scientifique, le Président Kellner a déclaré qu'une édition spéciale du *Journal of Land Degradation and Development* de 12 pages, présentée à la Conférence, est disponible gratuitement en ligne. L'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies (UNU-INWEH) a ajouté que la question comprend quatre documents produits par chacun des trois groupes de travail, et a déclaré que le *Journal* publiera également les travaux des conférences précédentes. Le Président Kellner et le Secrétariat ont indiqué que tous les commentaires ont été pris en note et contribueront à l'amélioration des conférences scientifiques à venir.

**Recommandations:** Dans le rapport final (ICCD/CST(S-2)/L.1), la CST S-2:

- prie le Secrétariat de mettre en place un comité de pilotage pour coordonner l'organisation de la conférence;
- prie l'institution ou le groupement chef de file de créer un comité scientifique indépendant composé de scientifiques représentant les différentes régions pour, entre autres, fournir des conseils et une assistance neutre au sein de laquelle mettre à l'épreuve les messages à partager avec la presse;

- recommande la tenue des conférences tous les deux ans, intercalées entre les années de la CdP, et de préférence à la suite de la tenue du CRIC, afin d'assurer la participation des scientifiques et des décideurs;
- recommande la mise en place, le plus tôt possible, des groupes de travail pour la prochaine conférence scientifique;
- recommande d'organiser la conférence sous la forme d'une session plénière suivie des groupes de travail sur les thèmes de la conférence;
- recommande au Secrétariat de faire appel à l'appui de l'institution ou le groupement chef de file pour assurer un financement adéquat de la conférence, et la participation des scientifiques des pays en développement et admissibles; et
- recommande au CST, avec l'appui du Secrétariat, de faire appel à la communauté scientifique pour examiner les thèmes potentiels des futures conférences.

#### PRÉPARATION DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE

**SCIENTIFIQUE DE LA CLD:** Mercredi le 16 février, le Président Kellner a informé le CST qu'une seule institution ou groupement a soumis une proposition pour l'organisation de la deuxième Conférence scientifique, et que le Bureau ayant examiné la proposition, a exprimé quelques préoccupations qui ont été traitées dans une proposition révisée par l'institution en question. Cependant, il a déclaré que le Bureau du CST n'a pas encore pris de décision concernant l'institution organisatrice.

Le Nigéria a suggéré de s'inspirer de la manière dont les autres institutions organisent les conférences scientifiques. Le Soudan a demandé quelles questions seront abordées lors de la deuxième Conférence scientifique, et dans quelle mesure les universités et la communauté scientifique pourraient y participer. L'EU a suggéré d'accepter la proposition révisée de l'institution qui avait fait la proposition initiale, et a indiqué qu'il faudrait prévoir suffisamment de temps pour les préparatifs de la conférence. Le représentant des États-Unis a déclaré que la proposition révisée a répondu à ses préoccupations, et qu'une décision devrait être prise le plus tôt possible concernant l'institution ou le groupement chef de file.

**Recommandations:** Le rapport final de la CST S-2 prend note de la décision de la CdP 9 que la deuxième Conférence scientifique de la CLD se tiendra en 2012 lors d'une session extraordinaire du CST, et aura pour thème: «Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres arides et de la résistance des zones arides, semi-arides et subhumides sèches». La recommandation souligne qu'une représentation géographique équilibrée des scientifiques est indispensable, et que les régions sont appelées à mobiliser les experts par l'intermédiaire du Bureau du CST, pour contribuer au processus sur le thème de la conférence. Le CST S-2 recommande que le Secrétariat évite le risque de duplication d'efforts avec l'initiative en cours sur l'économie de la désertification/dégradation des terres et la sécheresse (E-DLDD).

#### RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE

**SCIENTIFIQUE DE LA CLD:** Mercredi le 16 février, le Secrétariat a présenté ce point de l'Ordre du jour (ICCD/CST(S-2)/2), en soulignant les 11 recommandations de la première Conférence scientifique réparties en trois thèmes: les stratégies de surveillance et d'évaluation de la désertification, dégradation des terres et sécheresse (DDTS) et de la gestion durable des terres (GDT); la Convention comme autorité scientifique; et les synergies entre la désertification, les changements climatiques et la biodiversité.

L'UE a souligné que de nombreux éléments des recommandations ont déjà été pris en compte par la Convention, y compris la surveillance et l'évaluation de la GDT dans le

cadre de l'ensemble d'indicateurs d'impact pour les rapports sur les objectifs stratégiques 1,2 et 3 de la Stratégie décennale, et de l'initiative E-DLDD du Secrétariat de la Convention. Il a noté la nécessité de préciser la manière dont les résultats des futures conférences scientifiques seront «traduits de manière opérationnelle» et intégrés dans le cadre des processus politiques de la CLD.

L'Argentine, avec la Bolivie, au nom des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, a déclaré que les recommandations de la Conférence ne constituent pas un texte négocié ayant fait l'objet d'un accord et, avec les États-Unis, a relevé la confusion avec l'introduction du Secrétariat sur la recommandation de créer un organe scientifique indépendant, et de faire de la CLD une autorité au niveau mondial en matière des conseils scientifiques. La Bolivie a mis en garde contre la répétition de l'erreur de la première Conférence scientifique qui n'a produit que des recommandations générales et non contraignantes, à fort prix. Les États-Unis, avec le Niger ont exprimé leur préférence à l'effet que la Conférence scientifique se tienne séparément de la CdP, afin d'assurer l'indépendance des avis scientifiques. L'Inde a souligné l'importance des réseaux nationaux d'experts. À cet égard, Kellner a souligné la nécessité pour les parties de fournir des informations à jour pour le fichier d'experts.

**Recommandations:** Le rapport final indique que la CST S-2 a soigneusement examiné les résultats de l'enquête et de la première Conférence scientifique, et a recommandé: des discussions régionales sur l'établissement d'un mécanisme scientifique consultatif, interdisciplinaire, international et indépendant, et sur la mise en réseau de la science; le partage des connaissances locales et scientifiques; et sur le suivi et l'évaluation.

#### MESURES VISANT À PERMETTRE À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION DE FAIRE AUTORITÉ AU NIVEAU MONDIAL DANS LE DOMAINE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES CONCERNANT LA DÉSSERTIFICATION/DÉGRADATION DES TERRES ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS DE LA SÉCHERESSE:

Le jeudi matin, le Secrétariat a introduit les mesures visant à permettre à la CLD de faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse (CST(S-2)/4). Olanrewaju Smith, consultant, a présenté les progrès accomplis suite à la décision de la CdP 9 invitant le CST à évaluer la manière d'organiser les avis scientifiques, soulignant entre autres: une étude documentaire des modalités existantes et disponibles pour la fourniture d'avis scientifiques au sein et en dehors de la CLD, et la préparation d'un projet initial d'un livre blanc résumant les conclusions de l'examen et suggérant les options possibles pour le renforcement de la fourniture des avis scientifiques à la Convention. Les options présentées comprennent: maintenir le statu quo; utiliser les réseaux scientifiques existants; établir un réseau international sur la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification; utiliser le GIECC ou l'IPBES pour servir la CLD; et adopter une «Option du Protocole de Kyoto II», qui focaliserait sur l'intégration des questions relatives aux terres dans les négociations sur les changements climatiques. Smith a décrit les prochaines étapes, y compris la préparation d'un nouveau projet de livre blanc qui sera ouvert aux commentaires des parties et des autres parties prenantes, et sera présenté pour son examen à la CdP 10 de la Convention.

Au cours du débat, l'UE a demandé des informations sur l'e-Forum qui sera utilisé pour solliciter les commentaires des parties et sur la manière dont les parties pourraient contribuer au livre blanc, et a suggéré d'explorer les options pour renforcer les conférences scientifiques et les réseaux existants, et lier les questions de la DDTS avec le GIECC et l'IPBES. Le Sénégal a demandé de plus amples renseignements sur la façon dont le projet sur l'Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA) pourra s'inscrire dans les mesures proposées. Smith a rétorqué que LADA est un processus à échéance déterminée, axé sur une question spécifique et offre un outil pour la CLD, mais pas un modèle pour un mécanisme scientifique.

La Thaïlande, au nom de la Région de l'Asie et du Pacifique, a suggéré d'établir des critères pour la sélection des animateurs des e-forums, et a déclaré que les différences linguistiques pourraient transformer en avantage le fait d'avoir plus d'un animateur. Le délégué a également noté la nécessité d'un appui technique pour l'animateur. Le Burkina Faso a souligné le rôle des organisations sous-régionales dans le renforcement des capacités et l'apport des idées. Le représentant des États-Unis a demandé de préciser si, sur la base du livre blanc et de la contribution de l'e-forum, une série d'options pourront être présentées à la CdP 10, plutôt qu'une seule option. La Mauritanie a souligné les avantages à former plus de synergies avec les universités. Le Président Kellner a posé aux délégués la question de savoir si l'approche de l'e-forum pour recevoir d'autres commentaires sera acceptée et, n'ayant entendu aucune réponse, a déclaré que cette approche sera utilisée.

Kellner a également invité les délégués à examiner la recommandation de la CdP 9 sur la création d'un mécanisme scientifique consultatif interdisciplinaire, international et indépendant. L'ONU-INWEH a indiqué qu'un événement parallèle jeudi soir, présentera les résultats d'un e-forum sur cette question, organisé par l'ONU-INWEH en collaboration avec DesertNet international. Le représentant des États-Unis a demandé des précisions sur la manière dont cette recommandation s'intègre à celles mentionnées par Smith. Le Nigéria a suggéré que l'e-forum devrait se concentrer sur une plate-forme pour analyser les forces et les faiblesses de chaque option proposée.

**Recommandations:** Dans le rapport final, la CST S-2 recommande: au Secrétariat d'organiser un e-forum mondial pour discuter et identifier les scénarios et les critères d'évaluation possibles, et d'assurer la participation à l'évaluation à travers un mécanisme axé sur les régions; et que les résultats du processus d'évaluation soient présentés dans un document à la CST 10, et soient pris en compte par les parties dans leurs discussions régionales en vue de la CST 10.

Le rapport final indique également que la CST S-2 a recommandé l'élaboration de différentes options pour le renforcement de la fourniture des avis scientifiques à travers, entre autres: le renforcement de l'organisation des conférences scientifiques; l'amélioration de la mise en réseau des organisations scientifiques à tous les niveaux, mobilisées pour la DDTS, et sur la base d'une analyse approfondie des lacunes et des besoins dans les questions scientifiques liées à DDTS; et les liens avec les mécanismes traitant de DDTS, tels que le GIECC et l'IPBES, afin de voir comment les questions scientifiques de DDTS pourraient s'intégrer dans ces cadres.

**CORRESPONDANTS POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE:** Jeudi le 16 février, le Secrétariat a fait un exposé sur les progrès dans l'élaboration des recommandations relatives au rôle et aux responsabilités des STC (CST(S-2)5 et corr.1), soulignant les rôles des STC, à savoir: renforcer les relations entre les communautés scientifiques à l'échelle

nationale et mondiale; aider les points focaux nationaux (PFN) à établir un dialogue avec les scientifiques et les techniciens au niveau national, et aider les PFN à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du processus de présentation des rapports. Elle a noté le faible taux de réponse au questionnaire envoyé à tous les PFN pour leur permettre de participer à la consultation sur le rôle et les responsabilités des STC.

L'UE a soutenu une définition claire et une officialisation des rôles et des responsabilités des STC, mais a suggéré la flexibilité, dans la mesure où ils peuvent jouer des rôles différents, en fonction des pays. Le Niger a proposé qu'il faudrait examiner les causes du faible taux de réponses au questionnaire et y remédier. Le Mali a déploré l'absence des moyens de communication et de ressources financières pour mener des activités sur le terrain. Le Venezuela, avec l'Argentine, notant l'importance des progrès accomplis dans un certain nombre de pays dotés de STC désignés, a demandé que le questionnaire soit distribué de nouveau. Le Mexique a suggéré que les STC organisent, en collaboration avec les PFN, des événements sur les questions à débattre lors de la prochaine conférence scientifique. L'Argentine a rappelé que lorsque le questionnaire avait été distribué, les PFN étaient occupés avec le rapport sur le nouveau système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS).

Le Président Kellner a exhorté les parties à mettre à jour la liste des PFN, des STC et le calendrier des experts. Les délégués ont souligné entre autres, la nécessité d'une mise à jour régulière des listes et de leur mettre à disposition des scientifiques dans les pays, et que les CST et les PFN avec de bons résultats devraient être reconnus pour leur bon travail.

**Recommandations:** Dans le rapport final, la CST S-2 recommande une nouvelle distribution de l'étude sur les rôles et les responsabilités des STC, de façon à recevoir davantage de contributions des parties, et qu'une revue compilatoire de l'étude redistribuée soit présentée afin d'être examinée et qu'une décision soit prise à la CdP 10. En outre, la CST S-2 a invité les parties à mettre régulièrement à jour la liste des STC et le fichier des experts à travers les voies officielles, et a souligné que le processus de communication avec les STC doit être clarifié.

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CONNAISSANCES, Y COMPRIS LES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES, LES PRATIQUES OPTIMALES ET LES EXPÉRIENCES POSITIVES EN MATIÈRE DE DÉSSERTIFICATION/ DÉGRADATION DES TERRES ET LA SÉCHERESSE:**

Le jeudi, le Secrétariat a introduit le document (ICCD/CST(S-2)/6) sur la mise en œuvre du système de gestion des connaissances, et a souligné que le Secrétariat avait élaboré la structure et l'architecture d'ensemble du système de gestion des connaissances de la Convention conformément à la décision 26/CdP 9.

Patrick Breard, consultant de la Convention, a présenté un rapport sur le plan de recherche lié au développement du système de gestion des connaissances de la CLD. Il a parlé de la méthodologie de recherche, y compris l'évaluation participative et une approche ascendante, une étude documentaire, l'examen technique et les entretiens; et un sondage en ligne des bénéficiaires cibles potentiels, y compris la communauté scientifique, le CST et le Bureau du CST, les décideurs, les organismes de l'ONU, les organisations intergouvernementales, les OSC, les médias et le grand public. Il a indiqué que les mesures à prendre comprennent: un événement parallèle sur la gestion des connaissances lors de cette réunion; un sondage en ligne et des entretiens; des discussions lors des réunions

régionales; une définition de la taxonomie et un ensemble de métadonnées pour la catégorisation ou le marquage; et l'identification des besoins en ressources pour l'activité.

L'EU a recommandé que les composantes et les fonctions du système de gestion des connaissances et les responsabilités respectives du CST et du CRIC soient clairement définies, et d'éviter un autre système trop compliqué. Les Philippines, avec le Mali, ont déclaré que l'essence d'une approche participative réside dans l'équilibre entre les connaissances fondées sur la science et les connaissances traditionnelles. La Suisse, avec le Sénégal, a souligné la nécessité de coopération avec les autres systèmes de connaissances développés par le FEM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres. Le Mali a déclaré que les agriculteurs devraient compter eux aussi parmi les utilisateurs du système de gestion des connaissances. Le représentant de l'Espagne a présenté un rapport sur les initiatives de gestion des connaissances de son pays dans le cadre des Programmes d'action nationaux (PAN), y compris un inventaire et une description de 130 techniques de conservation des terres. Le Niger a déclaré que le défi consiste à gérer toutes les connaissances recueillies dans le cadre de la Convention, aussi bien les connaissances scientifiques que traditionnelles. La Thaïlande, au nom de la Région de l'Asie et du Pacifique, a déclaré que le système de gestion des connaissances devra aider la région à mettre en œuvre la Convention, à travers la recommandation des meilleures pratiques. L'Italie a suggéré de faire usage des expériences antérieures, par exemple un centre d'échange des connaissances dans les pays méditerranéens. Le Mexique a suggéré que la Convention examine et filtre les publications scientifiques pour identifier les meilleures pratiques.

Le représentant des États-Unis a souligné l'importance d'accroître la capacité à comprendre dans quelles situations les meilleures pratiques peuvent être appliquées, en s'appuyant sur une bonne connaissance des conditions locales des terres. L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a insisté sur la nécessité de tenir compte des caractéristiques spécifiques d'une région, et a soutenu la participation des Centres de référence utilisés pour le PRAIS, ainsi que celle des régions et des sous-régions, dans l'architecture de la gestion des connaissances. L'ONG BIOS, au nom des ONG, a soutenu les Philippines et le Mali, et a convenu avec les États-Unis que la technologie et les bonnes pratiques doivent être adaptées aux conditions locales. L'Algérie a souligné le temps qui serait requis pour la mise en place d'un système opérationnel de gestion des connaissances, a souligné la valeur de l'inventaire espagnole et a suggéré que l'on pourrait imiter cet exemple au niveau national, avant d'ajouter qu'une base de données devrait être construite sur une base pays-par-pays.

Le Botswana a déclaré qu'il pensait que la discussion devait porter sur le développement, et non la mise en œuvre d'un système de gestion des connaissances, car un tel système n'existe pas; le représentant a demandé comment un système pourrait être mis en place pour des acteurs ordinaires qui ont contribué sous forme de connaissances autochtones. Le Kazakhstan a déclaré qu'il faudrait accorder une priorité aux échanges d'exemples de réussite, et qu'un portail devrait permettre aux gens de trouver des réponses à leurs questions, à travers des liens appropriés.

Patrick Breard a souligné la nécessité d'identifier un «gain rapide», étant donné que cela pourrait prendre un an et demi pour avoir quelque chose d'important à montrer, ce qui rend l'organisation par étapes, un aspect important du projet. Le Secrétariat a noté la nécessité de se baser sur les projets

existants et de développer des partenariats et des interconnexions entre le point de l'ordre du jour dédié à la gestion des connaissances et les autres questions à traiter par le CST.

Le Président Kellner a ensuite invité le président de la CRIC 9, Chencho Norbu, à présenter les attentes du CRIC par rapport à un système de gestion des connaissances. Norbu a souligné l'importance de la documentation et du partage des bonnes pratiques. À propos des indicateurs d'impact, il a exprimé l'espoir que le CST perfectionnerait les indicateurs et qu'ils deviendraient fonctionnels et applicables à l'échelle locale.

La Bolivie a demandé au Secrétariat de regrouper les informations sur les meilleures pratiques, de les entrer dans une base des données et de les mettre à la disposition de tous les pays. Le représentant des États de la Ligue Arabe a souligné la nécessité de mettre les informations à la disposition des organisations régionales. Le représentant de la Mongolie a souligné l'importance d'établir un système de gestion des informations dans les sous-régions, et s'est enquis de la manière d'établir un tel système. Le Botswana a posé une question sur les liens entre le CST et le CRIC. Le Mali a demandé s'il existe des mesures d'appui pour la collecte et le partage des données sur les meilleures pratiques.

En réponse à la question sur le système de gestion des connaissances, Norbu a déclaré que les travaux devraient commencer à partir du niveau national, ensuite passer aux niveaux sous-régional, régional et mondial. À propos d'un lien entre le CRIC et le CST, il a déclaré que les deux organismes ont travaillé en étroite collaboration, conformément à leurs mandats respectifs, sous la direction de la CdP. Pour ce qui est de l'appui pour la collecte des données, il a déclaré que le Secrétariat a fourni une formation. Le Président Kellner a souligné l'importance des Recommandations 8 et 11 de la Conférence scientifique, sur le partage des connaissances locales et scientifiques, des outils et des méthodes, ainsi que l'importance d'un mécanisme de mise en réseau de la science.

**Recommandations:** Dans le rapport final, la CST S-2 s'est félicitée de l'enquête sur les besoins en gestion des connaissances qui sera lancée par le Secrétariat. Le rapport recommande que les rôles et les responsabilités respectifs du CST et du CRIC soient clairement définis en ce qui concerne le processus de développement du système de gestion des connaissances entrepris sous la supervision du CST, et la compilation et le processus d'examen des meilleures pratiques mené sous la supervision du CRIC. Le rapport prend note du travail effectué par le Secrétariat pour doter la Convention d'un système de gestion des connaissances, et encourage les parties, les organismes de l'ONU, les organisations intergouvernementales et les OSC et autres parties prenantes, à participer activement à la définition du contenu. Le rapport souligne la nécessité de compléter les systèmes actuels de gestion des connaissances, et de créer des partenariats pour le développement et la mise en œuvre du système. Le rapport indique par ailleurs que le Secrétariat devrait tenir compte des limites en matière technologique et de capacité que pourraient présenter les utilisateurs finaux.

**QUESTIONS LIÉES À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES INDICATEURS D'IMPACT PERMETTANT DE MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 1, 2 et 3 DE LA STRATÉGIE: Examen de l'État d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3:** Vendredi le 18 février, les délégués ont examiné les points de l'ordre du jour portant sur

les questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des indicateurs d'impact pour l'évaluation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie. Le Secrétariat a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence pour une utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact sur les objectifs des stratégies 1, 2 et 3 (ICCD/CST(S-2)/7). Elle a rappelé que le sous-ensemble minimal d'indicateurs d'impact adopté à la CdP 9 à utiliser par les pays touchés pour leurs rapports, à compter de 2012, sont: 1) le pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées, et 2) l'état du couvert terrestre. Le Secrétariat a ensuite informé les délégués sur les conclusions d'un examen e-forum public, organisé entre octobre et décembre 2010, indiquant que dix contributions ont été reçues. Le Secrétariat a exprimé des inquiétudes quant à la définition des zones touchées et concernant la capacité des pays à faire rapport sur les deux indicateurs.

L'UE a recommandé, entre autres, de développer des directives pour la présentation des rapports sur les indicateurs; d'utiliser les indicateurs biophysiques dans tous les pays touchés; et, avec l'Argentine, a recommandé de préciser la définition de zones touchées. Le représentant des États-Unis a souligné la nécessité de poursuivre le perfectionnement scientifique de ces deux indicateurs avec un ensemble d'indicateurs plus élargi. La Chine a appelé à davantage de travail méthodologique sur l'état du couvert terrestre, particulièrement en ce qui concerne l'indicateur de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, et a suggéré l'élaboration d'un plan visant à renforcer la capacité des pays pour la préparation des rapports.

Le Mali a souligné les difficultés en matière de comparabilité en raison de la disponibilité de données différentes dans les pays. L'Argentine a suggéré que l'utilisation des terres pourrait servir à préparer les rapports sur l'état du couvert terrestre, et qu'il faudrait déterminer une base de référence. La Thaïlande, au nom du Groupe des pays de l'Asie et du Pacifique, a demandé des précisions sur la définition d'indicateur d'impact et sur qui fournira l'appui technique aux pays, ainsi que sur l'élaboration des directives pour la présentation des rapports. Gramin Vikas Trust, Inde, a appelé à une approche ascendante pour le développement et la mise en œuvre des indicateurs.

Notant que dans son pays, la majeure partie des terres arables est actuellement convertie pour la construction des bâtiments et pour d'autres fins, le représentant de la Bosnie a suggéré que la perte des terres arables soit considérée comme un indicateur. Cuba a souligné la nécessité de diffuser les résultats du projet LADA, et a noté que l'absence d'infrastructure nécessaire pour appliquer les indicateurs constitue un défi dans les pays en développement. Le Nigéria a souligné la nécessité d'élaborer des politiques et des mesures pour l'application des indicateurs.

Le Sénégal a déclaré que le couvert végétal constitue un indicateur important, mais que la dégradation des terres ne se résume pas à une simple question de perte de végétation. Le Venezuela a souligné la nécessité d'avoir une définition exhaustive des zones subhumides et arides. Le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD) a suggéré d'inclure l'érosion du sol parmi les indicateurs. L'Italie a proposé que le projet LADA s'implique davantage dans la préparation des rapports sur les indicateurs. Le Mali a souligné la nécessité de disposer d'équipes pour évaluer et analyser les données. Le Mexique a suggéré que les pays dotés des capacités pour l'application des indicateurs devront venir en aide à ceux qui n'en disposent pas. Le Centre pour le développement durable (CENESTA) a souligné la nécessité d'éradiquer la pauvreté afin d'aborder le problème de la désertification, et

a ajouté que le travail sur les indicateurs devrait se faire en collaboration avec les organisations gouvernementales et les OSC.

**Recommandations:** Dans le rapport final, le CST a pris note des progrès accomplis dans les travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence pour l'utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact sur les objectifs stratégiques 1, 2 et 3, ainsi que des conclusions préliminaires de l'examen collégial de la communauté scientifique sur le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact. Le CST a également pris note que deux grandes options ont été identifiées pour les rapports sur «l'état du couvert terrestre»: (a) les options fondées sur des indicateurs dérivés de cartes de l'état du couvert terrestre/ cartes de l'occupation des terres, et (b) les options utilisant des indicateurs biophysiques. La CST S-2 recommande:

- l'utilisation des indicateurs biophysiques;
- l'adoption, à titre provisoire, d'une approche stratifiée pour les rapports sur l'état du couvert terrestre, compte tenu des différents niveaux en matière de capacités techniques des pays touchés;
- au Secrétariat de la CLD, de poursuivre le travail sur les méthodologies d'évaluation, de suivi et d'établissement des rapports sur le «pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées», de traiter les questions liées à l'établissement du seuil de pauvreté et à la répartition dans l'espace des données, conformément aux résultats de l'examen scientifique collégial, de l'ensemble des indicateurs d'impact de la CLD acceptés à titre provisoire; et
- que tous les indicateurs proposés dans les pays parties touchés soient évalués, que l'utilisation opérationnelle du terme «zones touchées» soit affinée avec le concours de la communauté scientifique et serve à l'interprétation des évaluations des indicateurs d'impact; et que le Secrétariat poursuive le travail sur cette question en collaboration avec la communauté scientifique en vue de la CST 10.

Le CST recommande en outre:

- que les indicateurs soient compilés dans la mesure du possible, à partir des sources généralement accessibles, et utilisés par les intervenants nationaux; et les indicateurs compilés au niveau international pourraient constituer la base pour la surveillance par défaut, en cas de lacunes dans les données au niveau national pour le premier cycle de rapports;
- au Secrétariat, sous la direction du Bureau du CST, de produire des modèles de rapports ou des directives pour l'utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact en vue de leur présentation à la CdP 10;
- au Secrétariat, lors de l'élaboration des directives à l'intention des parties pour la présentation des rapports, d'amener les parties prenantes à continuellement et clairement identifier leurs besoins;
- au Secrétariat, sous la direction du Bureau du CST et avec le concours de la communauté scientifique, de perfectionner davantage le glossaire des termes et les définitions en vue d'une utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact; et
- de récapituler le nombre de pays et de régions touchés qui évaluent déjà le sous-ensemble des indicateurs d'impact, les méthodologies connexes appliquées et les expériences et capacités existantes, les besoins en matière de capacité de ces pays et de ces régions, ainsi que le potentiel pour des approches harmonisées.

**Progrès accomplis dans le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3:** Mercredi le 16 février, Barron Orr, Université de l'Arizona, a présenté un livre blanc intitulé

«Examen scientifique de l'ensemble d'indicateurs d'impact de la Convention acceptés à titre provisoire, pour mesurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques 1, 2 et 3» (ICCD/CST (S-2)/INF.1), dans le cadre de l'examen du point sur les progrès accomplis dans le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant à l'évaluation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie (ICCD/CST(S-2)/8). Les propositions faites par l'examen scientifique comprennent, entre autres: préciser davantage les indicateurs d'impact et leur harmonisation et normalisation; préciser un ensemble minimal d'indicateurs et assurer des mécanismes pour les conditions locales/nationales; établir un cadre scientifique; préciser le type de données désirées; la surveillance nationale; la définition de «zones touchées»; l'identification des synergies avec les activités parallèles des autres conventions; l'établissement d'un groupe spécial d'experts techniques et d'un groupe de partenaires institutionnels; soutenir l'analyse sous-régionale; et mettre l'accent sur l'expérimentation, la sensibilité de l'indicateur, un système de préparation, les définitions communes et un processus évolutif. Le chercheur a invité tous les participants à envoyer leurs commentaires par le biais d'un e-Forum au <http://eforum.unccd.int>.

Le Secrétariat a présenté un processus itératif pour le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact, en notant que l'examen scientifique collégial est incorporé dans le livre blanc, qui est ouvert aux commentaires jusqu'en mars 2011. Les délégués ont généralement bien accueilli les progrès accomplis dans le perfectionnement des indicateurs, et ont souligné plusieurs points, notamment: la nécessité d'associer les agriculteurs et les autres parties prenantes; l'importance de la perspective de l'échelle locale; et la mise à la disposition des pays des capacités et des ressources pour l'évaluation des indicateurs.

L'UE a approuvé la feuille de route proposée et a suggéré que les essais pilotes soient liés aux exercices existants sur l'évaluation de la dégradation des terres. Le Kirghizistan, avec le Mali, a souligné l'importance de communiquer avec les agriculteurs lors de l'élaboration des indicateurs. La République dominicaine a souligné l'importance de l'évaluation de l'efficacité des pratiques de conservation des terres du point de vue du producteur. L'Argentine a parlé de la difficulté à évaluer l'indicateur sur les zones touchées. Le Nigéria a souligné la nécessité de travailler avec les institutions nationales pour tester l'applicabilité des indicateurs. L'Inde a appelé à une approche flexible, étape par étape, pour le système d'indicateurs d'impact. Le Yémen a suggéré d'utiliser des indicateurs distincts dans les pays confrontés à différents impacts de la désertification. L'Algérie a déclaré que dans certains pays, il est difficile de collecter des données, même sur de simples indicateurs. L'Iran a suggéré davantage de travail sur les indicateurs socio-économiques. L'Espagne a appelé à la participation des organisations internationales concernées aux essais pilotes des indicateurs d'impact.

Orr a répondu aux commentaires en discutant entre autres, des processus participatifs locaux visant à lier les indicateurs locaux aux indicateurs des niveaux global et national.

Vendredi le 18 février, le CST est revenu sur ce point. Le Secrétariat a introduit la discussion sur un exercice de suivi pilote qui, a déclaré le représentant, fait partie du perfectionnement des indicateurs d'impact, comme convenu à la CdP 9. Il a attiré l'attention sur le graphe 2 du document ICCD/CST(S-2)/8 qui offre une présentation schématique du processus itératif pour le perfectionnement entre 2010 et 2013.

L'Espagne a déclaré qu'il serait utile d'avoir plus d'information sur le déroulement de l'exercice pilote de suivi. La Chine a souligné son expérience, en particulier l'importance d'identifier les tendances. L'Inde a demandé des informations sur la feuille de route et sur les critères pour l'exercice pilote de suivi, et a voulu savoir comment cela serait harmonisé avec la définition de la pauvreté. La Thaïlande a déclaré que les pays dont les données sont déjà prêtes sont aussi ceux qui sont dotés des capacités pour mettre en œuvre le suivi. Le délégué a ajouté que les pays qui sont en mesure de participer, sans le soutien de la CLD, devraient le faire avec leurs propres fonds, et que le Maroc et l'Algérie font partie de ceux-là.

Le représentant des États-Unis a noté que trois activités, à mener sur des voies parallèles, ont été proposées, à savoir: le perfectionnement continu; les essais pilotes et le soutien du FEM pour un système de gestion des données. Il a déclaré que, considérant l'état des efforts menés pour le perfectionnement des indicateurs, il ne serait pas judicieux de consacrer des ressources à l'essai des indicateurs alors qu'ils font encore l'objet de discussion, et a souligné que, «si les ressources existantes ne permettent pas d'évaluer l'indicateur avec suffisamment de précision pour détecter les changements, l'indicateur doit être rejeté». Le Kazakhstan a suggéré d'ajouter un indicateur de sécheresse, ainsi il y aura des indicateurs pour le suivi des tendances sociales, de la nature et du changement climatique.

Barron Orr a déclaré que l'exercice pilote n'est pas conçu pour tester uniquement les indicateurs, mais aussi pour comprendre le processus et voir s'il fonctionne. Le Kirghizistan a déclaré qu'il devrait exister un moyen plus simple, et que la manière dont les agriculteurs utilisent leurs terres devrait être prise en compte.

Le Secrétariat a présenté la section du document ICCD/CST(S-2)/8 sur la rationalisation de la coopération avec le FEM concernant les indicateurs d'impact. La FAO a informé les délégués que le programme LADA a commencé les essais des indicateurs et présentera un rapport à la CdP 10 sur la manière dont LADA peut contribuer au travail de la Convention sur les indicateurs d'impact.

**Recommandations:** Le rapport de la CST S-2 note que les progrès accomplis dans le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact, grâce à l'examen scientifique collégial, ont été bien accueillis. Il a également été recommandé que soit intégré un rôle pour les examens scientifiques collégiaux périodiques dans le processus de la Convention. Le rapport souligne que toutes les parties prenantes intéressées sont encouragées à contribuer au processus d'examen en participant à l'e-forum mondial initié par le Secrétariat (<http://eforum.unccd.int>), et prend note de la recommandation au Secrétariat d'entreprendre également le processus d'examen par les voies officielles.

Le rapport note qu'un certain alignement sur l'ensemble d'indicateurs d'impact de la CLD et les indicateurs au niveau du portefeuille du FEM serait bénéfique, et indique qu'une participation plus importante du FEM par le biais de son Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) est recommandé dans le processus itératif pour le perfectionnement de l'ensemble des indicateurs d'impact de la Convention. Le rapport note que la création d'un groupe spécial d'experts techniques et d'un groupe de partenaires institutionnel a suscité de l'intérêt. Le rapport recommande au Secrétariat d'élaborer des propositions pour la création de ces groupes, en vue de leur examen à la CdP 10.

Le rapport résume les discussions de la CST S-2 sur l'utilisation des termes «indicateurs d'impact», «harmonisation», «normalisation» et «limité», et recommande des propositions

quant à leur signification. En ce qui concerne les deux derniers termes, le rapport recommande le démarrage du développement d'un mécanisme où l'ensemble minimal d'indicateurs harmonisés au niveau mondial peut être systématiquement complété par des indicateurs pertinents élaborés aux niveaux régional, national et/ou local.

Le rapport prend note de la recommandation que le cadre initial soit une version modifiée du cadre de forces motrices-pression-état-impact-réponse (DPSIR) intégré avec les dispositions des services écosystémiques, et que l'applicabilité du cadre choisi initialement soit réévaluée régulièrement. Il prend note de la recommandation d'adopter un système de catégorisation des indicateurs, en fonction de leur «niveau de préparation» pour une utilisation opérationnelle, et de mener les essais le plus tôt possible afin d'évaluer la probabilité que le perfectionnement proposé des indicateurs d'impact puisse réaliser les objectifs de l'ensemble d'indicateurs, en vertu de la hiérarchie résultant du processus de perfectionnement. Le rapport prend également note que «la nécessité a été soulignée d'offrir» aux pays parties touchés la possibilité de présenter un rapport sur les indicateurs d'impact volontaires de l'ensemble.

#### INFORMATION SUR LES INITIATIVES

**SCIENTIFIQUES RÉGIONALES:** Vendredi le 18 février, le Président Kellner a ouvert le débat sur le point relatif à l'information sur les initiatives scientifiques régionales. Cuba a présenté les activités entreprises depuis 1996 en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de promouvoir les échanges d'expériences sur la science et la technologie dans le domaine de la désertification et de la sécheresse, avec l'intégration des questions de changement climatique et la biodiversité. La déléguée a fourni des informations sur la troisième réunion organisée dans le cadre des initiatives régionales, qui a eu lieu à Cuba, en juillet 2011.

#### SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Le Président Kellner a clos la plénière de la CST S-2 à 18h 06, vendredi le 18 février. Il a invité les participants à poursuivre les discussions sur le point de l'ordre du jour relatif à l'information sur les initiatives scientifiques régionales, mais l'audience n'a fait aucun commentaire.

Le président Kellner a ensuite informé les délégués que lors de la réunion du groupe de contact du CST tenue le vendredi après-midi, tous les crochets ont été supprimés dans le projet de rapport de la CST S-2, et certains changements ont été effectués. Le projet de rapport révisé a été distribué, et Kellner a donné lecture de tous les changements. Les délégués ont adopté le rapport.

Pour terminer, le président Kellner a remercié les membres du Bureau du CST, les Services des conférences de l'ONU, le Secrétariat de la CLD et les interprètes pour leur bon travail et leurs contributions. Le représentant de l'UE a déclaré que l'UE et ses États-membres saluent le travail sur le développement des indicateurs d'impact et sur l'indépendance de la science; a remercié le Gouvernement allemand d'avoir accueilli la réunion, et le Bureau du CST pour son leadership. Le président Kellner a levé la séance à 17h 02.

#### RAPPORT DE LA CRIC 9

La neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 9) s'est ouverte le mardi 21 février. Le président de la CRIC 9, Chenchu Norbu (Bhoutan), a rappelé le taux de soumission satisfaisant des rapports nationaux à travers le PRAIS, et a souligné: l'approche participative pour la présentation des rapports, adoptée par les pays parties; l'utilisation systématique des meilleures pratiques

pour la GDT; et la GDT comme point de rencontre des objectifs du changement climatique et de la biodiversité avec ceux de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Friedrich Kitschelt, Directeur général, Africa and Global and Sectoral Affairs, au nom de Dirk Niebel, Ministre fédéral allemand de la coopération économique et du développement, a rappelé le prix fort de l'inaction concernant la désertification et la dégradation des terres, et s'est félicité de l'évaluation économique de l'initiative contre la désertification lancée par la CLD. Il a déclaré que le travail du CRIC ne devrait pas être considéré comme un exercice administratif, mais plutôt comme une occasion d'accroître la transparence et la gouvernance démocratique pour les populations touchées et pour le public en général, afin de voir si les ressources sont utilisées de la manière la plus efficace. À cet égard, il a souligné la nécessité de tenir compte de toutes les ressources, extérieures et intérieures, et de l'efficacité du développement et non pas de l'efficacité de l'aide.

Le président de la CdP, Francisco Armando Gandia, Secrétaire adjoint chargé de la coordination des politiques environnementales, au nom de Juan José Mussi, Secrétaire d'État pour l'environnement et le développement durable, Argentine, a souligné l'engagement de son pays à la Convention ainsi que l'importance des terres arides et semi-arides pour la production agricole en Argentine. Il a déclaré que le PRAIS représente une innovation en comparaison avec les rapports précédents. Rappelant l'événement de haut niveau de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) en septembre 2011 sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans le contexte global de la durabilité, il a souligné l'importance de la contribution de la Convention à cet événement, et de la recherche des liens avec le changement climatique.

Le Secrétaire exécutif de la Convention, Luc Gnacadja, a déclaré que le PRAIS a transporté la CLD dans le monde de la mesurabilité, en fournissant une interface par laquelle le progrès peut être contrôlé, et assure qu'il fournira des informations qui influenceront les politiques et les travaux des institutions de lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Il a reconnu que le PRAIS comporte une certaine complexité et s'est engagé à améliorer le modèle pour les cycles de rapports à venir.

Christian Mersmann, Directeur général du Mécanisme mondial (MM), a fait savoir que ce mécanisme a mobilisé des ressources et démarré des programmes et des activités dans les domaines de la foresterie, du changement climatique et du commerce, y compris l'organisation d'ateliers sur la gestion des connaissances. Il a déclaré que le Secrétariat et le MM collaborent à l'élaboration d'une stratégie financière commune qui fera l'objet d'un rapport à la CdP 10. Il a souligné le travail du MM visant à faciliter la coopération sud-sud, et s'attend à un résultat équilibré de l'évaluation du MM.

Young-hyo Ha, Ministre adjoint des Services forestiers de Corée, République de Corée, a parlé des efforts mis en œuvre par le gouvernement pour assurer la réussite de la CdP 10. Il a souligné que la GDT constitue la clé pour inverser la dégradation des terres et devrait être guidée par le paradigme de la croissance verte. Il a parlé de la nécessité de prouver par le biais de l'évaluation d'impact, que la désertification et la DDTS sont liées aux services des écosystèmes, et s'est dit favorable à l'examen de la manière d'intégrer la DDTS dans les discussions politiques.

Un autre exposé de haut niveau a eu lieu mercredi le 23 février, prononcé par Kossivi Ayikoe, Ministre de l'environnement et des forêts de la République du Togo. En attendant avec intérêt l'événement de haut niveau de l'AGNU en septembre 2011 sur la désertification, il a déclaré que les objectifs environnementaux de développement durable ne

peuvent pas être atteints en l'absence des mesures pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres. Il a réitéré l'engagement de l'Afrique pour le PRAIS et pour le suivi des résultats qui en découleront. Il a salué les efforts visant à soutenir la GDT dans le cadre de la cinquième reconstitution du FEM (GEF-5) et a appelé à une plate forme de financement et de partenariat pour l'Afrique.

À la suite es allocutions d'ouverture, le lundi 21 février, le Président de la CRIC 9, Norbu, a invité les représentants des régions et des groupes à faire des déclarations. L'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), a déclaré que l'accent doit être mis sur la mobilisation et l'acheminement des ressources financières, suffisantes et prévisibles, et sur la facilitation de l'accès direct. Il a, entre autres, invité le Secrétariat et le MM à poursuivre leurs efforts de mobilisation des ressources financières pour soutenir et améliorer les actions des unités de coordination régionales; il a déclaré que la priorité devrait être accordée à tous les efforts de sensibilisation sur la question et a salué l'organisation de l'évènement de haut niveau de l'AGNU et le lancement de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification en 2010; il s'est félicité de l'amendement à l'Instrument du FEM par la récente Assemblée du FEM visant à inscrire la CLD parmi les conventions pour lesquelles le FEM joue le rôle de mécanisme financier. Il a déclaré que l'évaluation du Bureau de la CdP par le MM constituera un élément supplémentaire pour aider les parties à prendre une décision à la prochaine CdP.

L'Algérie, au nom du Groupe africain, a déclaré qu'il ne fait aucun doute que la Convention a accompli des progrès au cours des trois dernières années sous la direction du Secrétaire exécutif Gnacadja. Le délégué a ajouté que le Groupe des pays africains est convaincu que les stratégies d'investissement serviront de tremplin pour plus de financement, et que la crise financière ne constitue pas une justification suffisante à la pénurie des fonds au moment où de nouveaux mécanismes financiers sont mis en place, y compris le fonds pour le changement climatique. Il a exprimé ses encouragements pour les initiatives du MM dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités sud-sud, et a salué les progrès accomplis par le FEM dans la répartition des ressources à travers son Système transparent d'allocations des ressources.

L'Inde, au nom du Groupe asiatique, a déclaré que la GDT détient la clé pour le développement et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il a indiqué que les mécanismes de coordination régionale (MCR) et les réseaux de programmes thématiques doivent être renforcés, et que le soutien devra être facilité pour les instituts scientifiques nationaux afin de produire une recherche de pointe.

Le Belarus, au nom des pays de l'Europe centrale et orientale, a souligné la nécessité: d'améliorer les rapports nationaux; de renforcer les capacités; des ressources financières et de l'élaboration des procédures financières simples pour les activités. Il a souligné l'importance: de la coopération entre le Secrétariat et le MM; l'établissement des MCR pour les pays de l'Annexe 5; et le renforcement du rôle du STC dans la mise en œuvre de la Convention.

L'Argentine, au nom du Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a insisté sur l'amélioration du financement de la CLD. Soulignant l'utilité du PRAIS, il a reconnu les difficultés de la présentation des rapports nationaux et a exprimé l'espoir que les méthodologies d'évaluation et de collecte des données seront améliorées. La Hongrie, au nom de l'UE et de ses États-membres, a exprimé sa satisfaction pour l'exercice sans précédent de présentation de rapports sur les indicateurs de résultats, l'examen des flux financiers et

l'adoption d'un système normalisé sur la base des résultats. Il a souligné la nécessité d'améliorer le PRAIS et a recommandé d'accroître la fiabilité des données, notamment par l'adoption d'un modèle plus simple et d'une définition plus claire des indicateurs de résultats.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a souligné les avantages du concept de l'économie verte pour lequel l'utilisation des connaissances scientifiques et locales est vitale. Il a souligné que la CLD pourrait jouer un rôle en contribuant à l'IPBES et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) ou Rio 2012. Gramin Vikas Trust, Inde, au nom des OSC, a appelé à un système financier solide pour soutenir une participation plus importante des OSC aux réunions de la CLD et à sa mise en œuvre.

Le Président de la CRIC 9, Norbu, a ensuite attiré l'attention des délégués sur l'Ordre du jour provisoire (ICCD/CRIC(9)/1 et Corr. 1) qui a été adopté. Bashir Nwer (Libye) a été élu Rapporteur pour les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> sessions du CRIC.

Ce rapport résume les discussions et les recommandations, en suivant l'ordre de leur parution dans le texte.

### **DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CRIC 9**

Après les déclarations liminaires et l'adoption de l'ordre du jour, les délégués à la CRIC 9 ont procédé à l'examen en plénière, des points à son ordre du jour. Deux groupes de contact ont été constitués le lundi. Le Groupe de contact 1, présidé par Naser Moghaddasi (Iran), a commencé l'examen de l'évaluation de la mise en œuvre et des flux financiers le lundi, et a terminé ses travaux le jeudi. Mardi, le Groupe de contact 2, présidé par Armando Alanis (Mexique), a commencé ses travaux sur l'amélioration de la qualité et du format des rapports et sur d'autres questions. Ce groupe a achevé ses travaux le jeudi.

Un préambule pour l'ensemble des recommandations indique que les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du CRIC (ICCD/CRIC(9)/L.1) sont «une compilation sommaire des idées, suggestions et propositions exprimées par les différentes délégations lors de la CRIC 9». Il indique que le rapport recense les mesures potentielles qui pourraient être entreprises par les parties et autres parties prenantes, «après examen et prise des décisions appropriées par la CdP, conformément aux dispositions de la Convention».

### **ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AU MOYEN DES INDICATEURS DE**

**RÉSULTATS:** Le lundi le Président Norbu a introduit ce point de l'ordre du jour et a déclaré que les discussions seront basées sur les documents ICCD/CRIC(9)/13, ICCD/CRIC(9)/INF.6 et ICCD/CRIC(9)/INF.13. Le Secrétariat a présenté l'analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et du FEM au sujet des objectifs opérationnels 1 (ICCD/CRIC(9)/3), 2 (ICCD/CRIC(9)/4), et 3 (ICCD/CRIC(9)/5) de la Stratégie. Elle a rapporté que 89 pays parties touchés, 12 pays développés, 11 OSC accréditées, le FEM et le MM ont soumis les rapports avant la date limite du 12 novembre 2010. Treize autres rapports, soumis après la date butoir, n'ont pas été inclus dans l'analyse préliminaire. Elle a souligné le cadre analytique mis en place par le Secrétariat pour l'examen des informations fournies en vue du cycle de rapports de 2011-2012, et a déclaré que les informations constituent une base solide.

La Thaïlande a déclaré que l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie sur le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation devrait cibler les décideurs et leurs utilisateurs des terres. L'Argentine, au nom de GRULAC, a noté que la méthodologie de présentation

des rapports nationaux est trop compliquée pour les parties, et, avec le Costa Rica, a demandé que soient supprimés un paragraphe dans le document ICCD/CRIC(9)/3 concernant le faible pourcentage de la population informé sur la DDTs dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et un autre paragraphe sur le fait que la DDTs ne constitue pas une priorité dans cette région.

Le Japon a exprimé sa crainte que plus de 20% des pays parties touchés n'ont pas encore adopté des PAN, ce qui constitue d'après le Japon, une condition préalable pour prétendre à l'assistance. La Colombie a déclaré que le format de PRAIS pour les rapports est rigide et devrait être amélioré pour devenir plus flexible. Le Panama a souligné la nécessité des fonds. L'Ukraine, au nom des pays de l'Europe centrale et orientale, a souligné la nécessité d'une méthodologie commune pour l'évaluation des mesures prises. La Côte d'Ivoire a souligné la nécessité d'une méthodologie uniforme pour la préparation des rapports nationaux, et a appelé au financement du FEM pour le renforcement des capacités dans les pays en développement.

Cuba a déploré que le temps et les ressources soient insuffisants pour une préparation participative des rapports au niveau national et une formation appropriée. La déléguée a déclaré qu'il ne serait pas avisé de chercher à faire des comparaisons à ce stade étant donné que les essais sur la méthodologie sont encore en cours. L'Algérie a souligné la nature pilote de ce premier cycle de rapports. Il a déclaré que le moment choisi pour la préparation des rapports n'était pas approprié et a appelé à des méthodologies plus simples. Le Mexique a suggéré d'examiner séparément les activités de la DDTs et celles sur les synergies de la DDTs avec le changement climatique, afin d'éviter une surestimation de cet indicateur. La Ligue des États arabes a appelé à une intensification du renforcement des capacités et du transfert des connaissances, à un accroissement du soutien du FEM et au financement innovateur du MM. Le Maroc a souligné la difficulté à évaluer le nombre d'activités impliquant les médias, et l'importance d'éviter le double comptage des personnes informées par le biais de ces activités entre les cycles de rapport. Il a également appelé à plus de flexibilité concernant les rapports sur les stratégies intégrées de financement. La Tunisie a remercié le Secrétariat d'avoir fait appel aux centres régionaux pour aider les pays à respecter les délais de soumission des rapports, mais a déploré l'insuffisance des fonds fournis par le Secrétariat. Le Costa Rica a déclaré que le processus du quatrième cycle des rapports nationaux a été précipité et a mentionné un certain nombre de lacunes, notamment les difficultés rencontrées avec le format et les informations imprécises concernant le rôle des Centres de référence, mais a déclaré que dans l'ensemble, le PRAIS est un bon instrument. Le délégué s'est enquis de la manière dont le financement obtenu pour les processus d'élaboration des rapports a été dépensé. Le Venezuela a déclaré qu'il faut plus de formation pour l'élaboration des rapports.

Le Secrétariat a déclaré qu'un tiers du financement (2,8 millions \$ US) provenait de la quatrième reconstitution du FEM (GEF-4), un tiers des budgets nationaux, et un tiers des allocations du budget central du Secrétariat et du MM, avec une contribution de l'UE de 600 000 Euros, et que le coût estimatif de chaque rapport était de 56 000 \$ US. Il a reconnu qu'une compréhension limitée des méthodologies et la complexité des modèles posent un défi. Il a ajouté que le mandat du PRAIS a été prolongé jusqu'en décembre 2011, et qu'une enquête sera entreprise sur ceux qui n'ont pas contribué aux rapports afin d'en comprendre la raison. Il a été rappelé aux parties que l'évaluation

à mi-parcours de la Stratégie interviendra peu après la CdP 10, et que les leçons apprises du processus de PRAIS pourraient être incorporées dans une réflexion sur la Stratégie.

Les discussions du lundi sur l'objectif opérationnel 4 de la Stratégie (renforcement des capacités) étaient basées sur «l'Analyse préliminaire de l'information contenue dans les rapports des pays parties touchés, et des pays développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du FEM sur l'objectif opérationnel 4 de la Stratégie» (ICCD/CRIC(9)/6).

L'UE a pris note des lacunes importantes et des problèmes méthodologiques liés aux rapports, et a demandé instamment au Secrétariat de les traiter avant la formulation des recommandations sur les orientations à prendre. Israël a recommandé d'examiner à la CdP 10, si les rapports nationaux se rapportent aux initiatives gouvernementales uniquement ou aux initiatives de toutes les parties prenantes. Le GRULAC a demandé que soit corrigé le déséquilibre régional pour tenir compte des efforts entrepris dans cette région. L'Iran a souligné la nécessité du renforcement des capacités dans le domaine de l'alignement des PAN, des programmes d'action régionaux (PAR) et des programmes d'action sous-régionaux (PASR), sur la Stratégie et dans les stratégies de financement intégrées (SFI). La Guinée équatoriale a parlé de la nécessité d'examiner l'efficacité du renforcement des capacités en vue d'augmenter la valeur de cet indicateur. L'Inde a déclaré que le principal défi pour la Capacité nationale d'auto-évaluation (CNAE) consiste à savoir comment l'intégrer dans les processus de développement nationaux, et a souligné que le renforcement des capacités à tous les niveaux constitue le principal goulot d'étranglement pour la GDT. L'Algérie au nom du Groupe africain, a souligné que les chiffres fournis par les pays africains dans les rapports sont réels et enregistrés, et ne devraient pas être remis en question. La Tanzanie a souligné la nécessité d'un mécanisme à présenter à la CdP, qui sera chargé de rechercher des fonds pour accroître le renforcement des capacités aux niveaux local et national, tel qu'indiqué dans les CNAE.

La Jordanie a appelé le FEM et d'autres organismes internationaux, à accroître leurs efforts pour les besoins en renforcement des capacités de ce pays. Le Viet Nam a appelé à un processus d'amélioration des rapports dans le PRAIS 2. La Zambie et le Panama ont appelé à un soutien aux pays parties sous forme de renforcement des capacités. La Thaïlande a souligné la nécessité des capacités aussi bien qualitatives que quantitatives.

**Conclusions et Recommandations:** En ce qui touche l'objectif opérationnel 1: plaidoyer, sensibilisation et éducation, le rapport final (ICCD/CRIC(9)/L.1) indique:

- que certaines parties ont souligné que les contributions fournies par les parties prenantes locales pour la sensibilisation devront être prises en compte lors du prochain cycle de rapports, à travers des méthodologies appropriées de collectes de données;
- que les pays développés parties en particulier sont appelés par certaines parties à intensifier leurs efforts de sensibilisation sur la DDTs et ses synergies avec le changement climatique et la biodiversité, et sur les questions liées à la communication et à l'éducation, afin d'accroître le niveau de compréhension, et par conséquent, de soutien nécessaire pour une mise en œuvre efficace de la Convention, tandis que d'autres parties ont estimé que toutes les parties doivent être appelées à redoubler d'efforts dans ce domaine;
- qu'il faudra clarifier la méthode de calcul du pourcentage de sensibilisation nationale; et

- que le CST est prié de fournir des conseils sur la façon d'intensifier et de rationaliser les actions visant à accroître la participation de la science et de la technologie dans le processus de la Convention.

Concernant l'objectif opérationnel 2: Cadre politique, le rapport final indique:

- que certains pays parties ont souligné la nécessité d'analyser plus à fond les raisons pour lesquelles les pays parties touchés n'ont pas accordé la priorité suffisante à l'alignement des PAN sur la Stratégie;
- qu'en ce qui concerne la quantité de la planification/ programmation synergique des trois Conventions de Rio, ou des mécanismes de mise en œuvre conjointe, une définition claire des initiatives et des programmes à inclure dans le calcul de l'indicateur doit être fournie, afin d'obtenir des informations plus cohérentes;
- qu'il est demandé instamment aux pays parties touchés et aux Annexes d'intensifier leurs efforts pour aligner leurs PAN, PASR et PAR sur la Stratégie;
- qu'il est également demandé aux pays parties touchés de réserver les ressources financières mises à leur disposition par le FEM, pour l'alignement des PAN dans le cadre des activités d'habilitation;
- que les pays parties touchés admissibles demandent instamment au FEM, en collaboration avec les institutions de la CLD, d'alléger les procédures pour accéder à ce mécanisme à travers la voie la plus directe et la plus simplifiée, avec des coûts de transition réduits au minimum;
- que certaines parties ont suggéré que la CdP pourrait souhaiter demander au Secrétariat de continuer à travailler en la liaison avec le FEM sur un possible programme de soutien mondial qui vient compléter les travaux entrepris et financés dans le cadre des activités d'habilitation;
- que certaines parties ont déclaré que le Secrétariat et le FEM pourraient incorporer, dans un Programme de travail conjoint, pour la prochaine période biennale, les efforts visant à fournir un appui technique et financier pour la formulation et/ou l'alignement des PAN, des PASR et des PAR; et
- que certaines parties ont souligné la nécessité d'encourager les parties aux trois Conventions de Rio à considérer la nécessité de mettre en œuvre, au niveau national une planification/ programmation synergique des Conventions dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Pour ce qui touche l'objectif opérationnel 3: Science, technologie et connaissances, le rapport final indique entre autres:

- que certaines parties ont appelé à la fourniture d'un appui technique et financier adéquat aux pays parties admissibles touchés, en vue de l'établissement des systèmes de surveillance nationaux spécifiques pour la DDTD;
- que les parties attendent avec intérêt l'utilisation par le Secrétariat des informations fournies par les parties dans ce cycle de rapports pour la mise en place d'une base des données pour le partage des connaissances, comme partie intégrante du PRAIS sur le site web de la Convention, afin que ces informations puissent être disponibles en 2011, et
- que le CST est invité à fournir des conseils sur la meilleure manière de mener un examen sur la base des connaissances et de l'analyse des lacunes dans le processus d'alignement des PAN sur la Stratégie.

Concernant l'objectif opérationnel 4: Renforcement des capacités: Le rapport final stipule entre autres que:

- certains pays parties ont demandé aux pays développés, au FEM et à d'autres institutions multilatérales, de fournir un appui aux pays parties touchés qui ont déclaré qu'ils ne disposent pas des capacités requises pour une mise en œuvre efficace de la Convention;

- certaines parties ont demandé au Secrétariat de poursuivre les consultations avec le FEM afin de faciliter la mise en œuvre de la NCSA et de mobiliser des fonds supplémentaires pour des initiatives de renforcement des capacités au niveau national; et
- certaines parties pourraient souhaiter demander au MM de fournir un appui supplémentaire et adéquat aux pays touchés pour évaluer leurs besoins financiers en matière de renforcement des capacités et les incorporer dans le cadre des investissements intégrés.

**EXAMEN DES FLUX FINANCIERS DESTINÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION:** Le lundi 21 février, le Secrétariat a introduit les documents sur l'objectif opérationnel 5 concernant le financement et le transfert de technologie (ICCD/CRIC(9)/7 et ICCD/CRIC(9)/INF.13), remarquant que ces documents contiennent la synthèse et l'analyse préliminaire des informations fournies par les pays parties touchés et les pays parties développés, le FEM et le MM au sujet de cette question.

Le MM a introduit les documents sur les flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention (ICCD/CRIC(9)/8 et Corr.1, et ICCD/CRIC(9)/INF.12), remarquant que ces documents ont été préparés par le MM à la demande du Secrétariat, conformément à la décision 13/COP.9, en collaboration avec le FEM, le PNUE et le Secrétariat, et qu'ils présentent le cadre analytique pour la conduite d'une analyse préliminaire des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention, pour leur examen à la CRIC 9.

L'UE a souligné la nécessité d'une analyse qualitative approfondie des difficultés rencontrées par les pays concernant l'établissement des cadres d'investissement intégrés, afin de fournir des orientations pour la réalisation des objectifs liés. Pour ce qui est de l'analyse préliminaire des informations sur les flux financiers, l'UE a déclaré qu'en raison des lacunes dans les méthodologies d'évaluation et de la description imprécise des résultats, le document n'offre aucune base fiable sur laquelle fonder les conclusions et les recommandations. Il a prié le Secrétariat et le MM de préparer un document plus complet avant la CdP 10.

Le Swaziland a recommandé d'analyser la raison pour laquelle seulement 30% des ressources sont allouées aux PAN et d'évaluer si les stratégies d'investissement intégrées (SII) actuelles sont efficaces pour la mobilisation des ressources. L'Argentine, avec la Guinée, a souligné l'importance des SII. Le délégué a suggéré que le PRAIS autorise l'examen du niveau de progrès réalisé par chaque pays, au lieu de chercher uniquement à savoir si une SII est en place ou pas. Le GRULAC a souligné les déséquilibres régionaux qui sont préjudiciables à sa région. Il a exprimé l'espoir que cet indicateur assurera la prévisibilité et la transparence du financement du FEM. Le Panama a souligné la nécessité de disposer des structures au niveau des pays pour enquêter sur l'impact du pourcentage réel d'un projet sur les activités de la DDTS. La Côte d'Ivoire, au nom du Groupe africain, a notamment appelé à la création des SII; au renforcement des synergies avec les autres conventions; à l'accroissement de la coopération sud-sud; et au suivi du financement.

L'Inde a souligné plusieurs de ses programmes nationaux qui sont liés à la GDT, et a demandé des précisions sur la manière dont les contributions liées aux programmes pourraient être incluses dans le cadre. Le Guatemala déclaré que les cadres d'investissements intégrés pourraient être utiles pour de nombreux pays.

**Conclusions et recommandations:** Les paragraphes d'introduction pour cette section du rapport final (ICCD/CRIC(9)/L.1) indiquent entre autres:

- que les parties se sont félicitées de la disponibilité des données sur les flux financiers, en dépit d'une certaine incertitude méthodologique due au double comptage;
- qu'une analyse plus approfondie de la fonctionnalité et de l'efficacité des cadres d'investissement existants est nécessaire, et une définition plus précise de l'expression «cadre d'investissement intégré» a été demandée pour aider les parties à fournir des informations plus exactes;
- que les liens entre les PAN et les cadres d'investissement intégrés ont été soulignés et que les deux processus doivent être examinés ensemble au cours du processus d'alignement. Les Rapports sur les progrès dans la mise en œuvre des cadres d'investissement devront être pris en compte à l'avenir; et
- certaines parties ont pris note qu'en dépit des tendances positives au sein du FEM, un déséquilibre persiste dans la répartition des allocations et devrait être corrigé. Certaines parties ont souligné que les co-avantages résultant de la mise en œuvre des projets multisectoriels doivent être utilisés dans la mesure du possible.

Concernant l'objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologie, le rapport indique entre autres que:

- certains pays parties ont demandé aux pays parties touchés d'accroître leurs efforts visant à établir un Cadre d'investissement intégré (CII), l'objectif étant de voir au moins 10 pays parties touchés établir un CII par an jusqu'en 2014;
- certaines parties ont demandé aux pays développés parties et aux institutions multilatérales de fournir un appui supplémentaire aux pays parties touchés admissibles dans le cadre de leurs efforts visant à établir des CII;
- certaines parties ont exprimé le souhait que le MM et le Secrétariat se concentrent sur la fourniture de l'appui aux pays parties touchés pour l'élaboration de leur CII, les invitant à étendre leur appui aux activités concrètes et aux projets de mise en œuvre des pays parties touchés;
- les pays parties touchés sont invités à intensifier leurs efforts afin de soumettre des propositions de projet aux institutions financières multilatérales; et
- certaines parties ont appelé le Secrétariat, le MM et le FEM à fournir des orientations pour l'évaluation des ressources et la planification au niveau national, et pour faciliter la formulation des propositions de projet appropriées.

Pour ce qui est de «l'Analyse des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et pays parties développés, des organismes de l'ONU et des organisations intergouvernementales et du FEM au sujet des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention», le rapport indique que:

- certaines parties ont souligné que l'analyse devrait offrir une meilleure distinction entre les différentes catégories de pays, ainsi que la nécessité pour le MM, de perfectionner davantage son analyse sur les flux financiers;
- certaines parties ont recommandé que la mise en œuvre synergique des Conventions de Rio soit traitée de manière plus systématique dans toutes les régions;
- certaines parties ont demandé au MM de fournir un appui aux pays parties touchés à travers l'exploration des canaux non-traditionnels et innovateurs de ressources financières, alors que d'autres parties ont estimé que l'accent devrait être mis sur la fourniture de ressources financières nouvelles et supplémentaires par les pays développés parties; et

- tout en confirmant l'important rôle joué par les institutions financières internationales et les agences de coopération bilatérale dans le financement de la CLD, l'analyse a montré que le financement interne s'avère souvent égal, ou même supérieur au financement externe, et la coopération sud-sud indique également un apport potentiel pour la mise en œuvre de la Convention.

Dans la section intitulée «Conclusions et recommandations communes», le rapport indique entre autres que:

- les organes subsidiaires et institutions de la Convention sont priés d'inclure l'examen des conclusions et des recommandations contenues dans le rapport final de la CRIC 9, dans leurs programmes de travail 2012-2012 respectifs;
- certaines parties ont souligné l'importance et la nécessité d'améliorer la communication entre le Secrétariat et les parties, par le biais des PFN désignés officiellement; et
- certaines parties ont demandé au Secrétariat et au MM de se concerter avec les pays parties et les entités compétentes impliquées, en vue de l'élaboration des propositions pour le modèle de présentation de rapport révisé.

**EXAMEN DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION:** Le mardi, le Secrétariat a introduit l'examen et la compilation des meilleures pratiques en matière de technologies de gestion durable des terres, y compris l'adaptation (ICCD/CRIC(9)/9, ICCD/CRIC(9)/INF.6 et INF.13). Il a indiqué que 89 rapports nationaux décrivant 238 meilleures pratiques ont été téléchargés sur le site du PRAIS avant la date limite du 12 novembre 2010.

Au cours du débat, de nombreux délégués ont salué la création de la plate-forme sur le partage d'expériences et le système de gestion des connaissances, et ont souligné l'importance de la diffusion des meilleures pratiques. L'Ukraine a demandé la traduction dans toutes les langues de travail des Nations Unies et exhorté le Secrétariat, le MM et le CST d'aider les pays à améliorer l'accès aux meilleures pratiques pour tous les acteurs, y compris les agriculteurs. L'UE a souligné la valeur ajoutée de cet exercice ainsi que son lien avec les autres initiatives existantes. Le délégué a recommandé de: préciser le champ d'application du système de gestion des connaissances et, avec le Japon, de clarifier les responsabilités respectives du CST et du CRIC dans ce système; de simplifier le modèle et d'autoriser les descriptions qualitatives des meilleures pratiques; et de ne pas limiter chaque cycle de rapports à un sujet thématique. L'Argentine a souligné la valeur de la méthodologie élaborée par LADA et WOCAT (Étude mondiale des approches et des technologies de conservation) pour la compilation des meilleures pratiques. Le Guatemala a demandé des précisions sur la personne qui doit valider les informations fournies par les OSC au niveau des pays. Le Japon a préféré un cadre unique pour les meilleures pratiques, au lieu de la plate-forme de partage d'expériences et du système de gestion des connaissances, et a cité le Mécanisme du Centre d'échange d'information de la Convention sur la Diversité biologique comme un cadre utile.

Le Groupe africain a appelé à la coopération avec les pays africains pour la collecte et la diffusion des informations sur les meilleures pratiques. Reconnaisant l'importance des meilleures pratiques, le Mexique a souligné la nécessité d'une base des données, de l'analyse qualitative, de la diffusion et des échanges d'informations, et du renforcement des capacités au niveau local.

Le Kirghizstan a déclaré que les informations sur les meilleures pratiques en matière de gestion scientifique des terres et de l'élevage scientifique du bétail devraient être mises à la disposition des agriculteurs, afin de prévenir la dégradation des terres. L'Afrique du Sud a reconnu les progrès accomplis dans

l'utilisation des meilleures pratiques, et a souligné l'importance de leur analyse qualitative et scientifique et de leur diffusion. La Jordanie a souligné le rôle important des centres régionaux dans la diffusion des meilleures pratiques.

L'Arménie a déclaré que les meilleures pratiques devraient être basées sur l'expérience de terrain et la science. L'Inde a fait savoir que l'Asie a soumis 61 meilleures pratiques, et a souligné la nécessité de disposer des méthodologies pour la validation des meilleures pratiques, et leur amélioration. Le Pakistan a souligné la nécessité des meilleures pratiques aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi que l'importance des consultations régionales et de la coopération sud-sud. Le Panama a déclaré que la méthodologie pour la collecte des données n'est pas la meilleure, mais que le PRAIS constitue un bon outil. L'Égypte a soutenu la promotion de la coopération sud-sud. Le Maroc a souligné la nécessité d'utiliser la base de données pour mener une analyse approfondie.

La Jamaïque a déclaré que les mécanismes d'établissement des rapports par les OSC sont indispensables et devraient être développés et faire l'objet d'une entente. Il a ajouté que la sensibilisation devrait être une activité commune à tous les thèmes. Le Togo a déclaré que les meilleures pratiques en matière de gestion des terres sont très importantes en raison de leurs liens avec la sécurité alimentaire. Antigua-et-Barbuda a déclaré qu'il faudrait envisager l'ajout d'un thème, dans les rapports, pour la coopération sud-sud et laisser les options des rapports ouvertes sans date limite. Il a également souligné les liens entre la GDT, Rio 2012 et la séquestration du carbone.

La Zambie a proposé que le Secrétariat envisage l'ouverture d'une boîte de suggestions sur le portail du PRAIS pour le grand public. La Jordanie, l'Arménie, le Sénégal et le Costa Rica ont prié le CST d'évaluer les meilleures pratiques en vue de leur diffusion prochaine auprès des parties prenantes. Les Philippines ont suggéré l'institutionnalisation des meilleures pratiques à travers la création des centres d'excellence axés sur l'écosystème. La Colombie a souligné la nécessité de lier l'exercice des meilleures pratiques au suivi des ressources financières, et a déclaré que le suivi de la manière dont les meilleures pratiques contribuent à la GDT est coûteux. L'Union mondiale pour la nature (UICN) a souligné l'importance des problèmes de gouvernance rencontrés et qui sont difficiles à aborder, mais qui constituent souvent la base de la réussite ou de l'échec des pratiques de la GDT. Djibouti a souligné la nécessité de tenir compte des priorités des populations touchées dans les terres arides. Le Chili a posé la question de savoir si les meilleures pratiques couvrent l'ensemble des outils nécessaires pour combattre la désertification et la dégradation des terres, et a fait une mise en garde concernant le remplacement du concept de l'économie verte par celui du développement durable. La Chine a souligné la nécessité de clarifier davantage la définition et les normes relatives aux meilleures pratiques, et la nécessité d'une méthodologie pour la diffusion de telles pratiques.

De nombreux orateurs ont appuyé le partage sud-sud des informations sur les meilleures pratiques. Les États-Unis ont indiqué qu'ils rendront disponible leur extension en ligne de l'information sur les meilleures pratiques par le biais du portail du PRAIS. La Grenade a déclaré que les meilleures pratiques constituent la clé pour la réalisation de la GDT, et a insisté sur la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les agriculteurs, les ONG et le gouvernement, et du renforcement des capacités et des ressources financières. Les ONG ont déclaré que les meilleures pratiques devraient être mises à la disposition des communautés locales.

**Conclusions et Recommandations:** Concernant l'«Examen et la compilation des meilleures pratiques en matière de technologies de la gestion durable des terres, y compris l'adaptation», le rapport final (ICCD/CRIC(9)/L.1) indique que la CRIC 9 a recommandé, entre autres, au Secrétariat:

- de réviser les modèles de présentation des meilleures pratiques en vue de les simplifier et de les rendre plus souples et autant que possible, plus compatibles avec les modèles existants;
- d'examiner la classification des meilleures pratiques en matière de technologies de la gestion durable des terres, y compris l'adaptation, en vue de prendre en compte les nouvelles informations, et d'intégrer celles déjà existantes;
- de continuer à faciliter les concertations entre les Bureaux du CRIC et du CST, en vue de développer les critères de validation et d'évaluation des meilleures pratiques, et les méthodologies connexes; et
- un appui technique et financier adéquat qui devra être fourni aux pays parties touchés admissibles pour la réplique et l'amélioration des meilleures pratiques documentées.

#### **AMÉLIORATION DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS AINSI QUE DE LA QUALITÉ ET DE LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS À SOUMETTRE À LA CONFÉRENCE DES PARTIES:**

Le mardi, le Secrétariat a présenté le processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre, y compris les indicateurs de résultats, la méthodologie et les procédures de présentation de rapport (ICCD/CRIC(9)/10), et les options pour intensifier les synergies dans le suivi des Conventions de Rio (ICCD/CRIC(9)/INF.9). Le Panama a souligné l'importance d'une meilleure méthode pour la collecte des données en vue du cinquième cycle de rapports. L'Espagne a exprimé sa déception de ne pas trouver dans les documents du CRIC, les recommandations visant l'amélioration du PRAIS, par les pays et à travers les Centres régionaux de référence, et, avec la Colombie, a déclaré qu'une des faiblesses du PRAIS réside dans le fait qu'il n'autorise pas l'inclusion des informations qualitatives. Le GRULAC a déclaré que les inconvénients du PRAIS comprennent: le délai trop court pour la soumission des rapports; la difficulté à obtenir des fonds, et l'insuffisance des financements obtenus; certaines questions sur le choix des centres régionaux de référence sont restées sans réponse; et l'accès au site du PRAIS était parfois difficile. L'Algérie a souligné la valeur du PRAIS et l'utilité du document. Le Belarus a salué la transition vers les données quantitatives et comparables grâce au PRAIS, a recommandé de mettre les rapports des pays à la disposition du public pour la sensibilisation et a souligné la nécessité de poursuivre l'amélioration du système avec l'appui des CST et des groupes d'experts.

L'Inde, au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique, a déclaré que le PRAIS constitue un bon départ en ce qui a trait aux besoins de la Stratégie, mais que sa conception doit être repensée pour en faire un système plus convivial, et a souligné la nécessité d'intégrer les activités et les programmes intersectoriels dans une grande variété de projets. Il a suggéré que la période de présentation des rapports doit être flexible entre le calendrier et les exercices budgétaires. Il a déclaré que l'analyse des données est aussi importante que la collecte et la transmission des données. L'UE a déclaré que le format du PRAIS pourrait être simplifié et laisser plus d'espace pour les observations qualitatives. Le Bénin a déclaré que le PRAIS est un outil qui conduira les parties à des progrès décisifs.

Le Honduras a déclaré que le PRAIS a entraîné un changement de paradigme de la présentation des rapports. Sainte Lucie a indiqué que les rapports des autres acteurs ne

comprennent pas toujours les informations nécessaires, et que la sensibilisation à ce sujet devrait viser ces acteurs. Le Chili a souligné que la capacité des Centres régionaux de référence dépend de la mise à leur disposition des informations. Le représentant de la Guinée équatoriale a fait part des difficultés dues à la situation de l'internet dans son pays. La République centrafricaine a déclaré que pour le prochain cycle de rapports, il faudra accorder suffisamment de temps aux parties pour la préparation, et fournir les ressources pour leur permettre de bien documenter leurs rapports. Le Maroc et la Zambie ont souligné la nécessité de permettre davantage de réponses qualitatives plutôt que de se limiter aux options «oui» et «non», étant donné que cette information sera rendue publique. L'ACSAD a suggéré que les centres régionaux de référence pourraient fournir un appui pour la rédaction des rapports.

Le Secrétariat a souligné que le PRAIS est encore en cours et que les contributions supplémentaires seront ajoutées à l'analyse pour la CdP 10. Elle a déclaré que le nouveau scénario de financement du FEM offre des fonds pour l'alignement des PAN et des rapports nationaux. Elle a ajouté que des contrôles de la qualité des données seront intégrés dans le processus, et a suggéré que les parties pourraient convenir d'un mécanisme par lequel une information peut être évaluée après sa soumission. À propos des rapports sous-régionaux et régionaux, elle a déclaré que les pays parties et les Annexes régionales de mise en œuvre devront identifier les entités qui pourraient être désignées officiellement pour élaborer les rapports à ce niveau.

Le mercredi, le Secrétariat a introduit le débat sur le projet de modèle et les directives pour la présentation des rapports à l'intention des OSC pour le cycle de rapports 2012-2013 (ICCD/CRIC(9)/11), et a parlé de leur examen et adoption possible à la CdP 10.

Le Groupe africain a souligné la nécessité d'accroître la capacité des ONG africaines. L'UE a observé, entre autres, que les OSC devraient avoir la possibilité de fournir une évaluation qualitative et, avec l'Inde et le Tchad, a appelé au renouvellement des procédures d'accréditation. La Guyane a suggéré d'ajouter les rapports sur l'utilisation des fonds mis à la disposition des OSC. L'Inde a souligné que les rapports des OSC devront se faire par l'intermédiaire des PFN en vue d'être intégrés dans les rapports au niveau national. Le Congo a déclaré qu'il faudrait donner la possibilité aux OSC de fournir des informations non seulement sur les meilleures pratiques, mais aussi sur les indicateurs et les flux financiers.

La Guinée Bissau, le Niger et le Kenya ont souligné la nécessité d'assurer le renforcement des capacités et des ressources financières pour les OSC. Le Niger a demandé au Secrétariat de renouveler l'accréditation des OSC auprès de la Convention et a indiqué qu'il n'est pas nécessaire pour chaque OSC de préparer un rapport séparé. La Norvège a accueilli favorablement la participation des OSC à la préparation des rapports, et a déclaré que les rapports devront être transparents et facilement accessibles pour les parties. Saluant la contribution des OSC, la Zambie a suggéré que leurs rapports soient examinés par les PFN de leurs pays respectifs avant leur soumission. Grupo Ambiental para el Desarrollo, Argentine, a suggéré que les OSC qui ne sont pas accréditées auprès de la Convention puissent aussi faire des contributions par l'intermédiaire de celles qui sont accréditées.

En réponse aux questions soulevées, le Secrétariat a expliqué que les rapports soumis par les OSC ne nécessitent pas l'agrément, et que les rapports fournis par les OSC devraient passer par les PFN et contribueront aux rapports des pays.

Le mardi, le Secrétariat a introduit le document sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PASR et des PAR visant à lutter contre la désertification, leur rôle potentiel et la nécessité de les aligner sur la Stratégie (ICCD/CRIC(9)/12). Le Groupe africain a demandé que le Secrétariat et le MM prennent des mesures immédiates, y compris la fourniture de financement nécessaire pour l'alignement des PASR et des PAR sur la Stratégie. Il a déclaré que le Groupe africain attend avec intérêt de réactiver les réseaux de programmes thématiques (TPN), et espère que le Secrétariat prendra les mesures nécessaires afin que ces TPN puissent conduire à des PAR.

L'UE a souligné que la CdP 10 à venir offrira l'occasion d'utiliser les PASR et les PAR pour atteindre l'objectif de la Convention et, avec la Jamaïque et le Panama, a fait appel à des fonds du FEM pour financer l'alignement. L'Inde a déclaré que l'alignement devra être mené en parallèle avec l'analyse des écarts; cet exercice nécessite des ressources financières; et un atelier régional sur le sujet devra être organisé. Le délégué a en outre souligné la nécessité de revoir et de revitaliser les TPN, suggérant que le prochain programme biennal comprenne des activités sur les PASR et les PAR. Le Pakistan a souligné la nécessité des ressources financières pour revitaliser les TPN. L'Argentine, au nom du GRULAC, a indiqué que les programmes régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes se renforcent, grâce à la création des unités de coordination régionale et à l'adoption de la Stratégie.

La représentante de Cuba a déclaré que son pays attache une grande valeur aux PASR et aux PAR et, avec le Panama, a souligné l'importance des réunions régionales. Notant qu'aucun PASR n'a été aligné sur la Stratégie, et que beaucoup de pays n'ont pas encore aligné leurs PAR, la Guinée équatoriale a demandé au Secrétariat d'examiner soigneusement quel alignement devra être mené en premier lieu. Le Chili a réitéré que les PAR et les PASR constituent une partie intégrante de la Convention, et a demandé si le FEM constitue le mécanisme de financement approprié. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale, intervenant également au nom de la Commission des forêts d'Afrique centrale, a présenté leurs activités dans le cadre des PASR et de l'appui reçu du MM, y compris les ateliers de renforcement des capacités. Antigua-et-Barbuda a souligné les problèmes particuliers aux petits États insulaires en développement. La Tunisie, avec l'Algérie, a parlé des activités entreprises dans le cadre d'un programme magrèbin avec l'appui du MM, et a appelé à un soutien financier. La représentante du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) a souligné le processus de PASR en cours en Afrique de l'Ouest qui, a-t-elle indiqué, sera aligné en mars 2011, et a déclaré que la référence dans le rapport indiquant qu'il existe peu ou pas d'engagements réels à entreprendre l'alignement, devrait refléter cette réalité. L'OSS a indiqué avoir fourni des informations techniques et scientifiques à ses États-membres.

**Conclusions et Recommandations:** Concernant l'«Examen du processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre, notamment les indicateurs de résultats, les méthodes et les procédures de présentation des rapports», le rapport final (ICCD/CRIC(9)/L.1) stipule entre autres que:

- les parties ont identifié la nécessité d'améliorer davantage le cadre de rapport de PRAIS, y compris les modèles et les méthodologies;
- certains pays ont considéré inapproprié, dans l'analyse, le fait de faire des comparaisons entre les pays et les régions, et de formuler des déclarations subjectives; ils ont recommandé que la CdP indique clairement comment le Secrétariat devra utiliser les données de PRAIS à l'avenir;

- des appels ont été formulés pour l'intensification du renforcement des capacités nationales en matière de suivi, un appui aux pays qui n'ont pas soumis leurs rapports et la fourniture de ressources financières suffisantes pour le prochain cycle de rapports;
- le Secrétariat et le MM sont priés d'inclure dans la documentation de la CdP 10, des informations sur les goulots d'étranglement auxquels sont confrontés les pays qui n'ont pas soumis un rapport au terme de la prolongation de la date limite;
- certaines parties ont souligné que les rapports générés par le portail du PRAIS ne constituent pas un bon outil de sensibilisation au niveau national;
- le Secrétariat et le MM sont priés d'ajuster le prochain processus de rapport et d'examen pour tenir compte des commentaires; et
- certaines parties ont demandé une amélioration du mécanisme d'accès aux ressources financières du FEM, et ont appelé à une meilleure coordination du développement et de la révision des indicateurs d'impact, et des méthodologies et outils de préparation des rapports sur ces indicateurs.

À propos des «Options pour accroître les synergies en matière de suivi des Conventions de Rio», le rapport final indique que le CRIC a convenu que les synergies dans la préparation des rapports en vertu des Conventions de Rio devront être examinées à la CRIC 10, en vue de formuler les recommandations pour leur examen à la CdP 10.

Concernant le «Projet de modèle et de directives pour la présentation des rapports à l'intention des OSC (2012-2013)», le rapport final indique que certaines parties ont recommandé:

- aux OSC, en ce qui concerne le contenu et le format des futurs rapports, et à compter de 2012-2013, de communiquer aux PFN et aux points focaux institutionnels des autres entités de rapports, le cas échéant, les informations sur les indicateurs de résultats relatifs à la participation des OSC dans la mise en œuvre de la Stratégie, et sur les flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention;
- au Secrétariat, d'élaborer les modèles et les directives de présentation de rapport à l'intention des OSC sur la base des principes de rapport et des éléments structurels déjà approuvés pour les autres entités de rapport, et d'autres critères d'orientation;
- la prise en compte des besoins en renforcement des capacités des OSC dans les futures initiatives en faveur de l'élaboration des rapports;
- les pays développés parties et les organisations financières internationales, y compris le FEM, continuent à soutenir le processus; et
- les PFN et les points focaux institutionnels des organisations sous-régionales et régionales, et les autres entités de rapport, le cas échéant, facilitent les échanges et la coopération avec les OSC en ce qui concerne notamment le processus de rapport et d'examen dans le cadre de la Convention.

À propos de l'«état d'avancement de la mise en œuvre, le rôle potentiel et la nécessité d'alignement sur la Stratégie des Programmes d'action sous-régionaux et régionaux visant à lutter contre la désertification», le rapport final indique entre autres que:

- les parties ont été encouragées à intensifier la coordination avec les organisations sous-régionales pertinentes par le biais des MCR, dans le but de promouvoir l'alignement des PASR et des PAR, et de la mise en œuvre;

- les parties ont prié le Secrétariat de préparer, pour la CdP 10, les modèles et les directives pour les rapports à l'intention des organisations sous-régionales et régionales en vue des rapports sur la mise en œuvre des PASR et des PAR;
- certains pays parties ont invité les partenaires du développement, en particulier le FEM, à envisager la fourniture d'un soutien technique pour la mise en œuvre des PASR dans les régions qui comptent des pays parties admissibles;
- certaines parties ont demandé au Secrétariat, en collaboration avec le MM, d'élaborer des directives spécifiques pour aider les pays parties en développement à aligner et à mettre en œuvre les PASR et les PAR.

#### **PROCÉDURES OU MÉCANISMES INSTITUTIONNELS SUPPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'AIDER LA CONFÉRENCE DES PARTIES À EXAMINER RÉGULIÈREMENT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION:**

La représentante du MM a rapporté que le MM et le Secrétariat, conjointement ont entamé la préparation et la mise à jour de leurs plans de travail 2012-2015 et des programmes de travail chiffrés de deux ans correspondants, en vue de leur soumission à la CdP 10; ont amorcé la consultation avec les régions touchées, à travers les MCR, sur la préparation des programmes de travail régionaux; et élaboreront une stratégie commune de mobilisation des fonds. Elle a également décrit les activités du MM relatives à son mandat, notamment, l'élaboration des critères et des directives pour l'allocation des ressources financières du MM; la mise en œuvre des indicateurs de résultats et d'impact; et la compilation des données et des informations sur les ressources financières mobilisées et les technologies transférées.

L'UE a déclaré qu'ils sont encouragés par le travail effectué conjointement par le MM et le Secrétariat. Le Groupe africain a demandé instamment de rendre transparentes les informations sur la mise en œuvre du programme conjoint du MM et du Secrétariat. Il a déclaré que le MM devra se concentrer sur la mobilisation des ressources financières en Afrique, le programme conjoint sur l'assistance à l'Afrique, et appuyer la coopération sud-sud. Soulignant que 12 pays africains n'ont toujours pas de PAN, il a exhorté le MM et le Secrétariat à appuyer ces pays dans l'élaboration des PAN avant la CdP 10.

Le GRULAC a souligné l'importance du travail conjoint pour les unités de coordination régionale, et a ajouté que cela devrait s'accompagner des ressources financières et techniques. Cuba a déclaré qu'il faudrait une supervision adéquate du MM, et que son principal travail consiste à mobiliser les ressources financières. Le Kirghizstan a remercié le MM d'avoir aidé les pays de l'Asie centrale à mettre en œuvre un projet sur la gestion de l'utilisation des terres. Le Pakistan a exprimé son appréciation du travail conjoint du MM et du Secrétariat, et a souligné l'importance d'un programme conjoint et d'une stratégie commune de mobilisation des fonds au niveau régional. Le Swaziland a remercié le MM et le Secrétariat pour les efforts déployés dans le travail conjoint, notamment dans l'établissement des MCR. Cependant, il a déclaré que ce travail n'était pas très transparent et n'a pas tenu compte de la mise en œuvre des PAN, et a ajouté qu'il attend avec intérêt les actions concrètes sur le terrain.

Les pays de la Ligue arabe ont exprimé l'espoir qu'il y aura une coordination et, notant que certains pays ne sont pas encore dotés de PAN, ont suggéré que le Secrétariat envisage de cibler ces pays. Le Kazakhstan a soulevé la question de savoir pourquoi

la Convention ne pourrait pas faire intervenir des acteurs du secteur privé et a suggéré que la Convention pourrait chercher de nouvelles méthodes pour promouvoir cette approche. L'Égypte a demandé des informations sur les critères de sélection des programmes et sur les priorités. Le Tchad a déclaré qu'il n'est pas acceptable que 12 pays seulement soient sélectionnés pour aligner leurs PAN, et a déclaré que tous les pays devraient commencer en même temps. La Tanzanie a remercié le MM de son appui pour l'élaboration de sa stratégie de financement intégrée. Il a exprimé la crainte que d'autres pays ne puissent pas bénéficier de l'appui après la phase pilote.

Le Chili a suggéré de se focaliser sur les produits dont les pays ont besoin. Le Bénin a voulu savoir quand pourra être disponible le financement du FEM. Le Maroc souligné la nécessité de mesurer l'impact de l'appui que les parties reçoivent pour la mise en œuvre des PAN. Le Burundi a déclaré que tous les pays devraient aligner leurs PAN en même temps, afin d'avoir les mêmes critères d'évaluation. L'Inde a déclaré que: il devrait y avoir une stratégie de mobilisation de fonds commune réaliste, afin que les pays puissent répondre aux attentes; l'allocation des ressources du MM devrait être plus transparente; et le processus de présentation des rapports devrait être ajusté par rapport à son orientation actuelle, pour tenir compte des programmes intersectoriels. La Guyane a déclaré que les fonds du FEM ne sont accessibles que sur soumission des propositions de financement et a exhorté les pays à soumettre leurs propositions le plus tôt possible.

En réponse aux questions et aux commentaires sur la gouvernance, la transparence et les critères pour l'allocation des ressources aux pays, le MM a exhorté les pays à faire usage des outils mis à leur disposition au sein de la Convention pour suivre et orienter les priorités du MM, tels que les rapports soumis par le MM et l'approbation des programmes de travail régionaux.

Le Secrétariat a expliqué que l'objectif de son programme est de combler l'écart dans l'alignement du PAN jusqu'à la cinquième reconstitution du FEM, et que le montant réservé pour ce programme est très limité, à savoir 200 000 Euros pour tous les pays.

**Conclusions et Recommandations:** Concernant la «Mise à jour sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Paragraphes 1 à 3 et 5 à 8 de la Décision 6/CdP.9», le rapport final (ICCD/CRIC(9)/L.1) indique que les parties ont:

- appelé à l'amélioration de la prévisibilité, de la cohérence et de la transparence dans la mobilisation, l'allocation et l'utilisation des contributions volontaires et des ressources de base pour les activités des organismes de la Convention, du MM et du Secrétariat;
- souligné l'importance d'une stratégie commune de mobilisation des fonds qui sera élaborée conjointement par le Secrétariat et le MM, pour soumission à la CdP 10;
- demandé au MM de fournir, dans sa soumission à la CdP 10, plus de détails sur les ressources financières allouées par pays et sur l'utilisation de ces ressources; et
- invité le MM, en collaboration avec le Secrétariat et d'autres partenaires, à clarifier le concept de financement de la DDTS et de la mise en œuvre de la Convention, ce qui permettrait de faciliter une compréhension commune et d'appuyer le suivi systématique de la situation mondiale et des tendances des flux financiers à l'avenir.

Concernant «l'Examen du projet des modalités, des critères et des termes de référence de l'évaluation à mi-parcours», le rapport final contient un paragraphe qui traite de ce sujet, et qui indique que la CRIC 9 a convenu que ce point sera examiné à sa dixième session, en vue de formuler des recommandations ciblées pour examen à la CdP 10.

**EXAMEN DE LA CONTRIBUTION DU CST:** Le mardi, le Rapporteur du CST, Lawrence Townley-Smith (Canada), a introduit le document sur la contribution du CST pour les indicateurs d'impact (ICCD/CRIC(9)/15). L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a indiqué qu'elle continuera à travailler avec la Convention sur la normalisation des indicateurs, et attend avec intérêt une relation renouvelée et plus vigoureuse avec la Convention. Le Panama a souligné l'importance du couvert forestier comme indicateur. L'Ukraine, au nom des pays de l'Europe centrale et orientale, avec le Mexique, a soutenu la création d'un groupe consultatif d'experts techniques. L'Ukraine a en outre soutenu l'élaboration d'un glossaire des termes et des définitions tels que décrits dans le document, et a attiré l'attention sur la nécessité de clarifier l'expression «dans les pays touchés». Les États-Unis ont exprimé leur préoccupation concernant la coordination limitée entre l'élaboration des outils de présentation de rapports pour les indicateurs d'impact et le développement nécessairement itératif des indicateurs eux-mêmes, et ont demandé instamment au Secrétariat et aux organisations chargées du développement des outils de présentation de rapport, d'améliorer cette coordination.

En ce qui concerne les indicateurs obligatoires, le Maroc a suggéré de définir les paramètres dans le champ d'application de ces indicateurs. Le Mexique a appelé au lancement dès que possible, des projets pilotes pour évaluer l'impact des indicateurs. L'Inde a souligné l'importance d'une approche normalisée pour l'évaluation de l'état du couvert forestier; du renforcement des capacités, y compris le renforcement des institutions nationales et l'habilité à accéder aux systèmes d'information; de l'établissement d'une méthodologie pour l'application des indicateurs biophysiques; d'une approche plus transparente pour l'analyse des deux indicateurs; et d'un financement suffisamment. Cuba a appelé à l'élaboration d'une définition claire de terres arides.

**Conclusions et Recommandations:** Quant à la «Contribution du CST concernant les indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3», le rapport (ICCD/CRIC(9)/L.1) indique que la contribution du CST concernant les indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie pour la CRIC 9 est contenue dans le document 1 ICCD/CRIC(9)/15.

### **DIALOGUE OUVERT DES OSC SUR LES TECHNOLOGIES DE LA GDT, Y COMPRIS L'ADAPTATION ET LA RÉSISTANCE**

Le mercredi, le Secrétaire exécutif de la Convention, Luc Gnacadja, a déclaré que dans le passé, les séances ouvertes de dialogue ont fourni un mécanisme permettant d'intégrer la participation des OSC et d'introduire leur contribution dans la réflexion, et il a ajouté que cette plénière constitue le premier dialogue des OSC organisé au cours de la réunion d'un organe subsidiaire de la CLD.

Le dialogue ouvert a été animé par Patrice Burger, Centre d'actions et des réalisations internationales. Valentin Ciubotaru, BIOS, Moldavie, a présenté un exposé sur le «Partage des connaissances dans la gestion durable des terres en Moldavie». Il a souligné la nécessité: de créer un lien entre les agriculteurs et les scientifiques; d'utiliser des méthodes de diffusion diversifiées; de partager les connaissances avec les enfants et les jeunes, y compris à travers les programmes d'éducation; et de créer des partenariats aux niveaux local, du district et national. Il a mis l'accent sur la nécessité de l'analyse des savoirs traditionnels; des entreprises «propres»; et de l'élaboration des directives pour la GDT.

Subrata Bhattacharyya, Gramin Vikas Trust, Inde, a présenté un projet de GDT pour la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le développement des écosystèmes en Inde.

Il a souligné les principaux éléments du projet qui intègre à conservation des terres et de l'eau, l'agroforesterie et le développement de l'horticulture pour réduire la dégradation des terres et améliorer les moyens de subsistance.

Calvin James, Réseau des Caraïbes pour le développement rural intégré, a présenté deux projets menés dans sa région dans le cadre de l'Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres: un projet sur la réduction de la pauvreté et la dégradation des terres via l'agroforesterie et l'écotourisme intégré dans le Maya Golden Landscape, au Belize, et un autre à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, sur la formation des agricultrices.

Au cours de la discussion qui a suivi, le Lesotho a déclaré que les OSC sont indispensables pour la mise en œuvre de la Convention et sont en mesure de réaliser des projets en peu de temps. Notant que l'on compte dix OSC au niveau national et 100 à travers le monde qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la désertification, la Chine a présenté son expérience acquise dans le travail avec ces OSC, en leur offrant un appui financier, des exemptions et des réductions d'impôts, ainsi que des récompenses. La Grenade a déclaré que les OSC sont le moteur de la mise en œuvre de la Convention et qu'il faudrait leur fournir les capacités et les ressources financières.

Le représentant du Cap-Vert a déclaré que dans son pays, le gouvernement fournit le soutien aux OSC et celles-ci participent à la lutte contre la désertification dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage. Le Kirghizstan a exprimé sa préoccupation concernant le nombre réduit d'OSC qui participent à cette réunion. Le modérateur Burger a répondu que 18 OSC seulement ont reçu le financement pour participer à cette réunion; il a appelé les pays, en particulier les bailleurs de fonds, à fournir le financement pour permettre la participation des OSC aux futures réunions de la Convention. Soulignant l'importance de cette séance de dialogue avec les OSC, l'UE a indiqué qu'elle a l'habitude de s'associer aux OSC, et qu'elle a mis en œuvre de nombreux projets au niveau des pays en collaboration avec les OSC.

Moussa Halilou, Coordinateur du Comité national des collectifs des ONG sur la Désertification (CNCOD), Niger, a présenté des propositions visant à améliorer le portail du PRAIS. Il a souligné, entre autres, la conduite de l'évaluation des besoins de renforcement des capacités des OSC; l'adaptation du modèle de rapport pour les OSC; la facilitation des échanges et de la coopération entre les OSC et le PFN; et la fourniture aux OSC de la documentation au moment approprié pour permettre la préparation des rapports.

Stéphanie Faure, Coordinatrice du Groupe de travail français sur la désertification, a présenté un rapport préparé par un groupe d'ONG françaises sur les expériences de participation des OSC et comprenant des recommandations visant à améliorer les rapports présentés par les OSC à la Convention, y compris l'adoption d'une approche intégrée et l'amélioration du contenu du PRAIS. Elle a souligné: la nécessité pour la Convention d'avoir des objectifs quantifiés pour évaluer les investissements à faire et ceux qui ont été faits; les liens avec les autres Conventions de Rio, et une campagne pour rendre les acteurs de la société civile plus actifs dans le domaine.

Le Viet Nam a suggéré que les OSC pourraient considérer les moyens d'accroître leur contribution à la politique comme une question à débattre au cours des cinq prochaines années. Le PNUD a souligné la possibilité pour les OSC d'obtenir du financement par le biais du Programme des petites subventions du FEM. L'Argentine a indiqué son désir de proposer la participation des OSC aux unités de coordination régionale. Le Burkina Faso a souligné la nécessité d'impliquer le secteur privé.

## **SÉANCES THÉMATIQUES INTERACTIVES SUR LES RÉSULTATS DU PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS**

Le jeudi, les délégués à la CRIC 9 ont participé à un débat interactif sur trois sujets. Ces séances étaient présidées par Conrod Hunte (Antigua-et-Barbuda).

Sem Shikongo (Namibie) a animé la séance interactive sur les «Résultats du rapport sur les objectifs opérationnels 1-5: alignement des PAN y compris les PASR et les PAR». Les délégués ont déclaré que les PAN n'ont pas été alignés, en raison de l'absence de volonté politique, des structures institutionnelles, de la rotation des points focaux, du manque de ressources financières et de capacités, ainsi que des difficultés avec la méthode d'alignement. Une partie a déclaré que les pays ont ratifié la Convention, adopté la Stratégie et élaboré des PAN, ce qui constitue une indication de leur volonté politique. En résumé, Shikongo a noté que les pays considèrent peut-être l'alignement comme un «projet», plutôt que comme une priorité nationale, même si les parties ont appelé à cette activité. Il a ajouté que certains pays ont indiqué qu'ils n'ont pas besoin d'attendre la fin du processus d'alignement pour commencer la mise en œuvre de la Stratégie, soulignant que les pays peuvent utiliser le processus d'alignement comme une occasion de réviser leurs PAN.

Manfred Konukiewitz (Allemagne) a animé la séance interactive sur les «flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention: recherche de financement innovant pour la GDT». Les participants ont partagé leurs expériences à l'échelle des pays et sur le traitement des questions telles que: l'utilisation des subventions et des exemptions fiscales pour promouvoir les investissements privés; la nécessité de lier la GDT au commerce; les possibilités pour la GDT dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation; les solutions rapides ne fonctionnent pas lors de l'élaboration des mécanismes de financement innovant et le concept de l'économie verte peut aider à réaliser le potentiel du financement innovant. En résumé, Konukiewitz a noté qu'une importance est accordée à la mobilisation des ressources financières nationales et au financement extérieur, et la discussion a également porté sur le rôle des investissements privés. À cet égard, il a déclaré que le défi consiste à mobiliser les investissements privés à travers des petites subventions de démarrage ciblées. Il a déclaré qu'il introduira la question de la GDT dans le débat sur le fonds vert pour le climat, et a souligné la nécessité de veiller à ce que les questions relatives aux terres soient représentées dans les discussions sur le climat.

Mohamed Ismail (Union du Maghreb arabe) a animé le dialogue interactif sur les meilleures pratiques concernant les technologies de la GDT, y compris l'adaptation. Les délégués ont souligné la nécessité d'examiner les besoins et les contraintes des populations locales et des parties prenantes à cet égard, et certains ont constaté qu'ils sont des utilisateurs en même temps que des fournisseurs des techniques de gestion durable des terres. Les exigences de documenter, tester et diffuser les meilleures pratiques constituent un défi, en particulier lorsque les populations locales ont des capacités et des ressources limitées. Le rôle du renforcement des capacités et de l'éducation pour aider les utilisateurs à assimiler les leçons apprises a été souligné par de nombreux orateurs, tout comme l'importance des parcelles de démonstration et des services de vulgarisation. Un orateur a également averti que les meilleures pratiques doivent être soigneusement identifiées, car de nombreuses pratiques ont été identifiées comme favorables à la croissance de la production agricole, mais elles ne le sont pas nécessairement de manière durable. Un autre intervenant a suggéré de se focaliser sur la «technologie appropriée», celle qui est adaptée aux conditions et aux besoins de la communauté locale. Le rôle des médias dans la

vulgarisation des technologies a été souligné, et un autre orateur a ajouté qu'il est important de créer des ponts et des liens pour la diffusion des connaissances et la simplification des procédures. Un autre a déclaré que si nous voulons motiver les bailleurs de fonds, les technologies doivent être rentables, ce qui constitue une motivation pour le transfert de technologie.

### **SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE**

Le vendredi 25 février, la CRIC 9 s'est réunie en séance plénière à 20h 30 pour examiner le projet de rapport de la réunion, préparé par les deux groupes de contact, traduit dans toutes les langues de travail des Nations Unies et distribué à 20h (ICCD/CRIC(9)/L.1). Les délégués ont approuvé les 134 paragraphes à l'issue d'une lecture paragraphe par paragraphe. Concernant un paragraphe demandant aux pays développés parties d'augmenter leur soutien pour l'établissement d'accords de partenariat avec les Conventions de Rio, de même que des activités synergiques, les délégués ont ajouté une référence à la création, par le Secrétariat de la CLD et le Groupe des Nations Unies pour la gestion de l'environnement, d'un réseau sur les questions des terres arides, sur une suggestion de l'Iran.

À la fin du rapport, dans la dernière partie intitulée «Annexe [à compléter]», le Groupe africain a informé les délégués qu'il avait soumis une proposition au Secrétariat demandant aux parties de soumettre les activités suggérées pour la célébration de la Décennie des Nations Unies sur les déserts et la lutte contre la désertification (UNDDD), au Secrétariat de compiler et de soumettre ses suggestions la CdP 10, et a proposé que le document soit inclus sous forme d'annexe au rapport. Un certain nombre de pays ont déclaré que cette proposition n'a pas respecté les règles, puisqu'ils n'ont pas vu le texte. Le Secrétaire exécutif Luc Gnacadja a déclaré que la célébration de l'UNDDD est déjà inscrite à l'ordre du jour de la CdP 10 et a suggéré que la proposition africaine soit soumise à la CdP 10 pour examen et prise de décision. La suggestion a été acceptée.

Après l'adoption du rapport tel qu'amendé, l'Algérie, au nom du Groupe africain, l'Inde au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, l'Argentine au nom du GRULAC, l'Ukraine au nom des pays de l'Europe centrale et orientale, l'UE et ses États-membres, et le CENESTA, au nom des OSC, ont remercié les organisateurs et les participants pour une réunion bien menée. Le Secrétaire exécutif de la CLD, Luc Gnacadja, a félicité les délégués pour leur travail et pour l'atmosphère positive, et les a assurés que les recommandations de la CRIC 9 seront examinées à la CdP 10. Le président Norbu a levé la séance à 22h 35.

### **BRÈVE ANALYSE DE LA CST S-2 ET DE LA CRIC 9**

Qu'arriverait-il si une convention mondiale pouvait mesurer les actions de mise en œuvre de ses parties et les progrès accomplis sur le terrain? Cette démarche pourrait-elle conduire à la transition longuement attendue, qui va au-delà de la création de ses institutions et de la sensibilisation sur la mise en œuvre? Il y a neuf ans, la CdP 6 de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CLD) a été saluée comme étape marquant la transition de la sensibilisation à la mise en œuvre, car entre autres questions, elle était en train d'identifier les critères du CRIC pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Quatre ans plus tard, les parties à la CdP 8 ont identifié les objectifs stratégiques de la Convention, ce qui leur a donné une idée plus claire de leur vision commune de ses objectifs de mise en œuvre. Quatre autres années après, la Convention et ses organes subsidiaires sont finalement dans une

position où ils disposent des outils et des données pour mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Les discussions de Bonn tant à la CRIC 9 qu'à la session spéciale du Comité scientifique et technologique (CST) cherchaient à améliorer les outils et les mécanismes pour générer et enregistrer les informations sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), auprès de toutes les parties prenantes, des gouvernements, scientifiques aux organisations de la société civile (OSC), et de les organiser dans un format politique pertinent susceptible d'aider les décideurs. La présente analyse examine les progrès accomplis à cet égard, en particulier l'introduction de la science dans la Convention, l'amélioration de la transparence et de l'utilité des rapports nationaux à travers un nouveau Système d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS), et l'accélération de la mise en œuvre du calendrier relatif à la DDTS de manière plus élargie sur la phase du développement durable global.

### **AVIS SCIENTIFIQUE POUR LA PRISE DE DÉCISION**

La première Conférence scientifique a réussi à associer les chercheurs et à remplir la salle de conférence du CST, mais au fur et à mesure que les préparatifs de la deuxième Conférence, qui cherchera à contribuer par des analyses sur le thème très attendu de l'évaluation économique de la désertification, avancent, beaucoup de participants au CST ont pris note de la nécessité d'apprendre à la fois des réussites et des erreurs enregistrées à Buenos Aires, afin d'améliorer le profil scientifique du CST. Pour la prochaine conférence, la CST S-2 suggère entre autres, la création d'un comité de pilotage constitué du Bureau du CST, du Secrétariat de la Convention et de l'institution chef de file, recommandant que le Secrétariat, s'efforce d'obtenir l'appui de l'institution chef de file, pour garantir un financement adéquat, et assurer une représentation géographique adéquate. Beaucoup ont noté qu'une fenêtre d'opportunité pour susciter l'intérêt de la communauté scientifique s'est ouverte à la suite de la première conférence scientifique, mais ont averti que cela ne sera profitable que si les scientifiques restent concentrés sur les besoins de la politique de la Convention, et ne cherchent pas d'autres débouchés pour leur expertise.

Le rapport très apprécié du consultant sur l'«Examen scientifique de l'ensemble d'indicateurs d'impact de la Convention accepté provisoirement pour mesurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques 1, 2 et 3», qui a été présenté à la CST S-2, a contribué à mettre en perspective, le rôle des contributions scientifiques à la Convention. La question de savoir comment mesurer à l'échelle mondiale, l'ampleur de la dégradation des terres et de ses causes, est entrée dans une ère nouvelle à la CdP 9, avec l'adoption d'un ensemble limité d'indicateurs d'impact requis et volontaires. Le débat à la CST S-2 a porté essentiellement sur la manière dont cette évaluation sera menée dans la pratique, ce qui démontre la difficulté à traduire les détails de l'opérationnalisation des avis scientifiques pour l'ensemble des 194 parties à la CLD, en résultat politique. Le débat autour des rapports et du processus pour tester et affiner les indicateurs a révélé que le CST cherche encore à maîtriser l'opérationnalisation des avis scientifiques, ce qui n'est pas toujours un exercice simple.

Alors que bon nombre de participants ont manifesté leur satisfaction concernant les mécanismes qui ont été établis pour mener des analyses scientifiques indépendantes des questions liées au changement climatique et à la biodiversité – le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIECC) et la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les

services éco systémiques (IPBES), respectivement –, il a été reconnu que la création d'un tel organisme indépendant pour les questions relatives aux terres ne constitue pas un scénario probable dans un proche avenir. Néanmoins, les délégués ont pris note qu'il existe des possibilités à travers ces organismes, d'incorporer les questions des terres dans les revues scientifiques, en particulier lors des négociations sur l'établissement officiel de l'IPBES qui débutent plus tard cette année.

### **ÉVALUATION DES RÉSULTATS PAR RAPPORT À LA PRISE DE DÉCISION**

Dans sa déclaration d'ouverture aux réunions des organes subsidiaires de la Convention en février 2011, Luc Gnacadja, le Secrétaire exécutif, a déclaré aux délégués que les décisions prises à la CdP 9 en 2009 ont changé la nature du processus de présentation des rapports nationaux. Ces rapports ne sont plus juste destinés à être «rangés sur les étagères». Maintenant, dix-huit mois après la CdP 9, les délégués de la CRIC 9 ont constaté qu'un nombre important de parties et d'organisations ont soumis leurs rapports dans le nouveau format de PRAIS. Ces rapports fournissent un volume important de données permettant l'analyse de la mise en œuvre, de l'expérience avec le système de présentation des rapports nationaux et des propositions d'amélioration.

Friedrich Kitschelt, au nom de Dirk Niebel, Ministre fédéral allemand de la coopération économique et du développement, a souligné dans son discours de bienvenue à la CRIC 9, l'importance de ce changement dans la présentation des rapports nationaux. Il a appelé les participants à ne pas considérer leur travail comme un exercice administratif. Alors que les turbulences et les aspirations démocratiques dans de nombreuses régions du monde occupaient les journaux et les ondes à Bonn, en même temps que les nouvelles en continu sur la crise économique mondiale et les mesures d'austérité budgétaire, Kitschelt a exhorté les parties à utiliser le nouveau système de suivi et d'évaluation pour accroître la transparence et la gouvernance démocratique pour les populations touchées et pour le public en général, afin de voir si les ressources sont utilisées de la manière la plus efficace. Dans une ère de transparence croissante, caractérisée par Wikileaks et une prolifération des médias sociaux, le développement de PRAIS et les discussions de Bonn ont renforcé les outils et les mécanismes pour générer et saisir les informations sur la DDTS de toutes les parties prenantes et de les organiser dans un format politique pertinent susceptible d'aider les décideurs.

Avec 89 pays parties touchés (un respectable 53% du total) et 12 pays développés qui ont soumis leurs rapports, en plus des rapports des OSC accréditées, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Mécanisme mondial (MM), le premier cycle de rapports dans le cadre du PRAIS a été largement applaudi par les participants présents à Bonn. Alors que les difficultés avec les modèles de rapport, le temps limité accordé pour la soumission des rapports, et le niveau sous-optimal du soutien reçu par certains pays et les Centres régionaux de référence ont été cités comme facteurs limitant la participation à la préparation des rapports, les pays touchés ont largement soutenu les résultats. Dans leurs discussions sur les analyses des rapports nationaux effectuées par le Secrétariat, certains participants ont suggéré que PRAIS a le potentiel non seulement d'améliorer la mise en œuvre de la Convention et de fournir un outil permettant aux pays de fonder leurs politiques sur des mesures quantitatives, mais aussi à travers son portail web, d'exposer ce que la Convention fait pour l'ensemble de ses parties prenantes, des gouvernements et organismes des Nations Unies aux scientifiques, le secteur privé et les acteurs locaux.

Les participants ont également souligné l'analyse des données du PRAIS relatives aux flux financiers destinés à la mise en œuvre, considérée comme une étape commune vers la réalisation d'une conception partagée de la situation financière réelle et des ressources mises à la disposition de la Convention par toutes les sources de financement, un sujet qui a toujours divisé pays en développement et pays développés.

Un autre élément considéré comme contribuant à la transparence accrue dans la mise en œuvre de la Convention a été la participation des OSC au sein du PRAIS, ce qui a été bien accueilli par les délégués des pays touchés et des pays développés parties. Cependant, les détails de la participation des OSC aux futurs rapports ne sont pas encore réglés, et l'examen des questions telles que la représentativité des OSC accréditées auprès de la Convention, la soumission directe de leurs rapports ou par l'intermédiaire des points focaux nationaux, joueront un rôle dans la détermination de l'importance de cette participation, ainsi que dans la dimension supplémentaire qu'elles peuvent apporter à l'ensemble des données de PRAIS.

### **DDTS AU-DELÀ DE LA CDL**

Alors que les nouveaux outils de suivi et d'évaluation examinés à Bonn aideront les parties à faire un examen plus approfondi des questions de la DDTS et de mise en œuvre, les participants ont noté qu'il existe de nombreuses possibilités de faire avancer le calendrier de la DDTS de manière plus élargie dans le contexte du développement durable global. Un certain nombre de processus au sein de la Convention pourraient contribuer à intéresser davantage le public à ses questions, notamment l'initiative sur l'évaluation de l'économie de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (E-DLDD) pour laquelle une première réunion de partenariat et une deuxième conférence scientifique convoquées en décembre 2011 à Bonn se concentreront sur une évaluation économique de la désertification. Les données collectées grâce au PRAIS sur les pratiques optimales et le travail sur l'outil de gestion des connaissances, entre autres initiatives, pourraient également améliorer le profil de la Convention, considérées comme une source d'informations pour la gestion durable des terres.

Les possibilités de renforcer la mise en œuvre à travers des synergies au niveau des Nations Unies, soulignées à Bonn, comprennent l'examen, par le Groupe de gestion de l'Environnement des Nations Unies, des activités globales et des possibilités d'investissement dans les zones arides, dont la présentation est prévue à la CdP 10. Certains délégués ont également suggéré qu'un accent sur les questions des terres pourrait être préconisé dans le processus IPBES. Plusieurs interventions ont souligné que l'événement de haut niveau à l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre envisagera d'inscrire la DDTS dans l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNNDD) qui aura lieu en 2012.

Concernant la question du financement de la mise en œuvre, les possibilités de traiter les problèmes de l'agriculture et des terres par le biais des négociations sur le changement climatique et les sources de financement ont été mentionnées comme une occasion possible pour déclencher une action, bien que beaucoup ont pensé que cela dépendra de ce qui résultera des négociations sur le changement climatique. Une option de financement plus immédiate pourrait venir de la cinquième reconstitution du FEM (GEF-5). Lors de l'Assemblée générale du FEM en 2010, l'instrument du FEM a été amendé afin de lui permettre de servir de mécanisme financier à la Convention, et les fonds gelés ont été mis à disposition au titre du FEM-5, pour appuyer les pays dans la préparation de leurs rapports, en vertu de la Convention.

Toutefois, en dépit de nombreuses questions soulevées à Bonn, ni la CST S-2, ni le CRIC 9 n'a progressé dans la recherche d'un consensus sur la manière de rationaliser la coopération avec le FEM, et la confusion persiste sur les modalités d'accès au financement par les parties.

### LA VOIE À SUIVRE

Les décisions de la CdP, associées aux technologies de l'informatique dont on ne pouvait que rêver lorsque la Convention fut négociée pour la première fois, ont produit un ensemble de données préliminaires qui peuvent, et les parties le reconnaissent, leur permettre de commencer à regarder de plus près ce que les pays ont accompli individuellement et collectivement. La réunion de Bonn les a rapprochés de la réponse à ce qui arriverait si une convention mondiale pouvait mesurer les actions de mise en œuvre de ses parties et les progrès sur le terrain. Cependant, en dépit de nombreuses leçons apprises et des recommandations visant à améliorer le PRAIS et la Conférence scientifique par exemple, les délégués, au moment de quitter Bonn, ont pris note qu'ils n'avaient pas réduit le nombre d'options proposées comme priorités et qu'ils ont laissé à la CdP 10 un agenda très chargé pour la mise en œuvre intégrale du potentiel de ces mécanismes.

Les discussions de Bonn ont fait allusion à un autre sujet qui retiendra également l'attention des délégués à la CdP 10. À Bonn, beaucoup de déclarations d'ouverture ont exprimé l'espoir de voir l'évaluation du MM aboutir à une décision qui pourrait résoudre la question des rapports existants et potentiels, de la responsabilité et des dispositions institutionnelles pour le MM, et que cette question ne devra pas éclipser l'ordre du jour et d'autres questions à examiner à la CdP, comme cela a été le cas dans le passé. Bon nombre de déclarations à la CRIC 9 ont suscité l'espoir que le passage à la mesurabilité de la mise en œuvre maintiendrait les délégués attentifs à «ces gens qui vivent loin dans les terres arides», et le président du Comité intergouvernemental de négociation sur la désertification, Bo Kjellén, a souvent imploré les délégués d'agir dans le sens du traité qu'ils ont conçu il y a 17 ans.

## PROCHAINES RÉUNIONS

**Atelier du FEM des Circonscriptions élargies des Caraïbes (ECW):** L'ECW réunira les points focaux du FEM des pays des Caraïbes, les points focaux des principales Conventions (Biodiversité, Désertification, Changement climatique et Polluants organiques persistants), les représentants de la société civile et les représentants des agences du FEM. Le but de cette réunion est de mettre ces parties prenantes au courant des stratégies, politiques et procédures, et d'encourager la coordination. **dates:** 1-3 mars 2011 **lieu:** Belize City, Belize **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** 1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240/3245 **email:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/node/4055>

**PrepCom de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD):** Cet événement examinera les thèmes de la CNUDD: économie verte dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et cadre institutionnel pour le développement durable. **dates:** 7-8 mars 2011 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **téléphone:** +1-212-963-8102 **télécopie:** +1-212-96-4260 **email:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org>

**Quatrième Débat thématique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les PMA:** Ce débat thématique informel sur les contributions de l'Assemblée Générale des Nations Unies à la

quatrième Conférence des pays moins avancés (PMA IV) mettra l'accent sur «l'investissement et le financement des capacités productives dans les PMA». **date:** 11 mars 2011 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **contact:** Arrmanatha Nasir, Bureau du Président de l'Assemblée générale **email:** nasir2@un.org **www:** <http://www.un.org/en/ga/president/65/initiatives/lacs.shtml>

**CCST V FEM:** Cette réunion examinera les progrès dans le plan de travail de l'actuel Comité Consultatif Scientifique et Technique (CCST), identifiera les nouveaux domaines pour l'inclusion du plan de travail, et préparera la réunion du Conseil du FEM prévue en mai 2011. Il est probable que la réunion mette un accent fort sur les changements climatiques, l'adaptation et la résistance au changement climatique. **dates:** 17-18 mars 2011 **lieu:** Vienne, Autriche **contact:** Secrétariat du CCST **téléphone:** +1-202-974-1311 **email:** stapsec@unep.org **www:** <http://www.unep.org/stap/Events/STAPMeetings/tabid/3615/Default.aspx>

**Atelier du FEM des Circonscriptions élargies de l'Europe orientale (ECW):** L'ECW réunira les points focaux du FEM dans la région d'Europe orientale, les points focaux des principales Conventions (Biodiversité, Désertification, Changement climatique et Polluants organiques persistants), les représentants de la société civile et les représentants des agences du FEM. Le but de cette réunion est de mettre ces parties prenantes au courant des stratégies, politiques et procédures, et d'encourager la coordination. **dates:** 22-24 mars 2011 **lieu:** Kiev, Ukraine **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240/3245 **email:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/node/4056>

**Conférence de l'ONU sur le changement climatique - Bangkok:** Ces réunions constituent la première ronde des négociations sur le changement climatique en 2011 et comprennent: la 16<sup>e</sup> session de Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 16); la 14<sup>e</sup> session du groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA 14); et les ateliers en vertu des accords de Cancun et autres décisions, le cas échéant. **dates:** 3-8 avril 2011 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **email:** secretariat@unfccc.int **www:** [http://unfccc.int/meetings/intersessional/bangkok\\_11/items/5887.php](http://unfccc.int/meetings/intersessional/bangkok_11/items/5887.php)

**Atelier du FEM des Circonscriptions élargies d'Asie (ECW):** L'ECW réunira les points focaux du FEM dans la région d'Asie, les points focaux des principales Conventions (Biodiversité, Désertification, Changement climatique et Polluants organiques persistants), les représentants de la société civile et les représentants des agences du FEM. Le but de cette réunion est de mettre ces parties prenantes au courant des stratégies, politiques et procédures, et d'encourager la coordination. **dates:** 5-7 avril 2011 **lieu:** Da Lat City, Vietnam **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240/3245 **email:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/node/4057>

**Atelier du FEM des Circonscriptions élargies d'Amérique du Sud (ECW):** L'ECW réunira les points focaux du FEM dans la région d'Amérique du Sud, les points focaux des principales Conventions (Biodiversité, Désertification, Changement climatique et Polluants organiques persistants), les représentants de la société civile et les représentants des agences du FEM. Le but de cette réunion est de mettre ces parties prenantes au courant des stratégies, politiques et procédures, et d'encourager la coordination. **dates:** 27-29 avril 2011 **lieu:** Cartagena, Colombie **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240/3245 **email:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/node/4084>

**Atelier du FEM des Circonscriptions élargies d'Amérique centrale (ECW):** L'ECW réunira les points focaux du FEM dans la région d'Amérique centrale, les points focaux des principales Conventions (Biodiversité, Désertification, Changement climatique et Polluants organiques persistants), les représentants de la société civile et les représentants des agences du FEM. Le but de cette réunion est de mettre ces parties prenantes au courant des stratégies, politiques et procédures, et d'encourager la coordination. **dates:** 2-4 mai 2011 **lieu:** Panama City, Panama **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240/3245 **email:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/node/4083>

**40<sup>e</sup> Réunion du Conseil du FEM:** Le Conseil du FEM est le principal organe directeur du FEM. **dates:** 23-26 mai 2011 **lieu:** Washington DC, E.-U. **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240/3245 **email:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/meetingdocs/97/403>

**Organes subsidiaires de la CCNUCC juin 2011:** Les 34<sup>e</sup> sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC auront lieu en juin 2011, parallèlement aux réunions des Groupes spéciaux. **dates:** 6-juin 2011 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **email:** secretariat@unfccc.int **www:** [http://unfccc.int/meetings/unfccc\\_calendar/items/2655.php?year=2011](http://unfccc.int/meetings/unfccc_calendar/items/2655.php?year=2011)

**Quatrième Journée de la Terre:** Cet événement qui sera le quatrième du genre, sera organisé par le Secrétariat de l'UNCCD, et se tiendra parallèlement aux réunions des organes subsidiaires de la CCNUCC dans le but d'offrir un forum d'échange d'idées aux décideurs de la CCNUCC et de l'UNCCD. **date:** 11 juin 2011 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Yukie Hori, Secrétariat de l'UNCCD **téléphone:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898 **email:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int>

**Sixième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe:** Cette conférence est organisée dans le cadre du processus politique pan-européen pour la gestion durable des forêts du continent. **dates:** 14-16 juin 2011 **lieu:** Oslo, Norvège **contact:** Unité de liaison Oslo **téléphone:** +47-64-94-8930 **télécopie:** +47-64-94-8939 **email:** liaison.unit.oslo@foresteurope.org **www:** <http://www.foresteurope.org/eng/Events/>

**Journée internationale de lutte contre la désertification:** La célébration de cet événement annuel sera organisée sous le thème «Aller de l'avant avec les forêts des zones arides». **date:** 17 juin 2011 **lieu:** dans le monde entier **contact:** Secrétariat de l'UNCCD **téléphone:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898 **email:** secretariat@unccd.int **www:** [http://www.unccd.int/media/pressrel/showpressrel.php?pr=press07\\_02\\_11](http://www.unccd.int/media/pressrel/showpressrel.php?pr=press07_02_11)

**Assemblée générale de haut niveau de l'ONU sur la désertification:** L'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) a organisé cet événement de haut niveau sur la «désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté», afin d'aider à sensibiliser le public au plus haut niveau, à réaffirmer l'accomplissement de tous les engagements envers la Convention et son Plan-cadre stratégique décennal (2002-2018), et d'assurer une plus grande priorité à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio 2012). **Date:** 20 septembre 2011 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **contact:** Melchiade Bukuru **téléphone:** +1-917-367-4081 **email:** bukuru@un.org **www:** [http://www.unccd.int/media/newsflash/newsflash\\_001\\_2011.php](http://www.unccd.int/media/newsflash/newsflash_001_2011.php)

**CdP 10 UNCCD:** La dixième session de la Conférence des Parties (CdP 10) à l'UNCCD est organisée par le Secrétariat de l'UNCCD et est accueillie par le Gouvernement de la République de Corée. **dates:** 10-21 octobre 2011 **lieu:** Changwon City, Province de Gyeongnam, République de Corée **contact:** Secrétariat de l'UNCCD **téléphone:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898 **email:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/>

## GLOSSAIRE

ACSAD	Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches
AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
CdP	Conférence des Parties
CENESTA	Centre pour le développement durable
CNUDD	Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio 2012)
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
CST	Comité de la science et de la technologie
CST S-2	Deuxième session extraordinaire du CST
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
E-DLDD	Économie de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse
FEM	Fonds mondial pour l'environnement
GDT	Gestion durable des terres
GIECC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRULAC	Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
IPBES	Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
LADA	Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
MM	Mécanisme mondial
NCSA	Auto-évaluation des capacités nationales
NFP	Point focal national
OSC	Organisations de la société civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAN	Programme d'action national
PASR	Programme d'action sous-régional
PRAIS	Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre
RAP	Programme d'action régional
RCM	Mécanisme régional de coordination
Rio 2012	Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD)
SFI	Stratégies de financement intégrées
STAP	Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM
STC	Correspondants pour la science et la technologie
Stratégie	Plan-cadre stratégique décennal pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention (2002-2018)
UNCCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification